Réunion publique à Vitrolles, mardi 24 juin 2025

Salle / Adresse :	Maison des Associations, Espace Nelson Mandela - Salle Polyvalente 1 Place de Provence, 13127 Vitrolles
Participants :	87 personnes en salle
Début > fin :	18h10 à 20h40

« GOUVERNANCE ET FINANCEMENTS »

Commission particulière du débat public (CPDP)

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI - Présidente de la CPDP

M. Étienne BALLAN - Délégué Régional

Intervenants

M. Loïc GACHON - Maire de Vitrolles

M. René BORRUEY - École nationale supérieure d'architecture, Marseille

M. Rémi COSTANTINO Directeur adjoint - GPMM

M. Nicolas MAT- Secrétaire Général, PIICTO

Mme Gwénaëlle HOURDIN - Déléguée générale, SPPPI PACA

M. Romain LAFFONT - Polytech Marseille, Comité scientifique du Lab Territorial

M. Christophe BORGUS - Sous-préfet d'Istres

M. Pierre FRAC - Directeur de projet Industrie Fos-Berre DREETS/SGAR

M. Randy KOTTI - DREETS/SGAR

Mme Marie-Pierre CALLET - Vice-Présidente, Département des Bouches-du-Rhône

Mme Laetitia FLANDIN - Directrice Urbanisme, Métropole Aix-Marseille Provence

M. Martial ALVAREZ - Vice-Président, Métropole Aix-Marseille Provence

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien venir vous asseoir, on va pouvoir commencer. On a pris un peu de retard déjà. Merci de vous asseoir, s'il vous plaît.

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles

Bien. Mesdames, Messieurs, il me revient le plaisir, le privilège de vous accueillir ici, à l'Espace Mandela, à Vitrolles, pour ce dernier temps public, de débat public avant la synthèse. Je sais qu'il y a d'autres formes de débat public qui sont mis en œuvre, mais en tout cas en présentiel, c'est le dernier, d'une séquence à la fois riche, mais finalement assez courte dans le temps, qui a démarré à Fos il y a, j'allais dire, quelques semaines, et qui se termine aujourd'hui autour de la question de la gouvernance. Je ne rentrerai pas dans le sujet parce que ce n'est pas mon rôle, mais je voulais vous dire combien on est heureux d'accueillir à Vitrolles un morceau de ce débat qui, certes, est très centré sur les enjeux des bassins ouest du port et de la zone industrialo-portuaire de Fos, mais qui a des répercussions, qui a des relais, des sujets de ce côté-ci de l'étang de Berre, notamment autour du grand donneur d'ordres qu'est Airbus Helicopters et de sa décarbonation, de son évolution, de sa transformation en profondeur, et que tout cela doit se faire en harmonie, à une échelle territoriale qui est solidaire, qui est unique finalement, et dont les problématiques ont des répercussions de manière, on va dire, globales, qu'on soit de ce côté-ci ou de ce côté-là de l'étang, qu'on soit à Istres ou qu'on soit à Vitrolles, voire qu'on soit plus loin à l'est, c'est le même territoire qui doit relever un défi économique majeur.

Notre territoire, Fos-Berre, il est de tout temps finalement, et même si on remonte et si on regarde les choses au spectre de l'histoire ancienne, dès l'antiquité, il est marqué par un passé industriel structurant, un passé industriel fort qui a façonné des paysages, des sociologies. Il est marqué aussi par des modifications sociologiques en profondeur, les villes nouvelles, dont Vitrolles fait partie, en sont des marqueurs importants. On a été transformé à une vitesse effrénée par l'économie du pétrole dans les années 60, 70, 80. Le territoire où nous sommes, ce centre-ville que vous avez pu pratiquer en arrivant ici en est le témoignage encore brûlant.

Mais si on veut relever les défis du siècle qui s'ouvre encore, on n'est qu'au quart, si on veut relever les défis d'une économie moins dépendante des énergies fossiles et en même temps productive et innovante, eh bien il faut qu'on ait tous les outils d'adaptation, qu'on ait toutes les méthodes d'adaptation, à la fois dans les modes de production, dans les modes d'approvisionnement, je sais que la question de l'énergie et de l'alimentation électrique a été un sujet très fort de ce débat, mais aussi dans les logiques de gouvernance, comment on ne reproduit pas des modèles qui ont péché par le passé.

Vitrolles est l'héritière d'une gouvernance centralisée, d'une volonté un peu exclusive de l'État aménageur, ça a des vertus, mais ça a aussi beaucoup de défauts, et derrière, eh bien, le processus d'appropriation d'un territoire, de transformation d'un territoire, il appartient d'abord à ses habitants, et donc à la société civile, aux élus qui les représentent, et c'est ce mode de gouvernance qu'il faut arriver à fabriquer, qui soit inclusif et qu'on ne se retrouve pas ni dans une confiscation de la décision ni dans une absence de prise de décision. Je pense que c'est tout l'enjeu du débat qui est devant nous : faire symboliquement de ce sujet le thème du débat vitrollais, c'est un joli clin d'œil au passé, joli clin d'œil à ce que fut Vitrolles avant son aménagement ultrarapide.

La Commission nationale du débat public
244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France T. +33 1 40 81 12 63
debatpublic.fr

Juste, pour mémoire, parce qu'on parle bien de sa commune, Vitrolles avant l'extension liée à l'industrie du pétrole, ce sont 3 500 habitants — 20 ans plus tard, ce sont 35 000, presque 40. Ça laisse des traces. Et on ne peut pas se permettre de revivre un processus identique. Qui plus est, nos territoires maintenant sont habités. Ce territoire était peut-être un grand désert, en tout cas vu d'avion. Aujourd'hui, nos territoires sont habités, sont vécus, sont appropriés par des populations nombreuses, diversifiées, et nous nous devons de conduire la transformation de ce territoire, de relever les défis de l'économie, de l'industrie sur ce territoire en tenant compte de ce qu'il est devenu et de la manière dont il a été transformé par le passé. Nous en sommes les héritiers, nous en sommes aussi les responsables.

Merci en tout cas de cette présence ici à Vitrolles, à l'Espace Mandela, je trouve que ça honore bien cette salle que d'y tenir un débat public de cette nature, et je nous souhaite un excellent débat.

Applaudissements.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Maire. Merci de votre accueil. C'est effectivement important pour le débat d'aller dans différentes villes du territoire, et au cours de ce débat on a pu aller dans les différents espaces, sous forme de réunion publique comme ce soir, ou comme la semaine dernière sous forme de débat mobile, par exemple à Berre.

La réunion de ce soir, bien évidemment, va se dérouler selon les valeurs de la CNDP, et en premier lieu, en respect — donc, je me présente : Audrey RICHARD-FERROUDJI, donc présidente de la commission qui organise le débat. Donc, va se dérouler selon les valeurs de la CNDP. Alors, des personnes ont déjà participé, mais on le rerépète à chaque fois : toute personne a le droit d'accéder aux informations et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur leur environnement. On le redit : toute personne, et ce soir encore, toute personne sera bienvenue pour poser des questions, pour contribuer. Bienvenue. On va expliquer ce format un peu différent qu'on vous propose ce soir. Vous voyez, il y a un cercle, toute personne sera bienvenue pour participer.

Les principes, bien sûr, nous sommes indépendants, indépendants de l'État, indépendants des porteurs de projets. Nous nous devons d'être neutres en tant qu'organisateurs du débat, à aucun moment nous ne prenons position sur le fond. Et nous devons une égalité de traitement, égalité de traitement, qui que vous soyez, quelle que soit votre casquette, quels que soient les arguments avancés, à partir du moment où ce sont des arguments qui contribuent au débat, nous en avons une égalité de traitement et les considérons au même titre, et les considérerons au même titre dans le compte-rendu que nous ferons du débat, et dans les demandes de précisions que nous formulerons auprès de l'État et des porteurs de projets et des recommandations, auxquelles ils répondront ensuite. Le débat n'est pas encore le temps, n'est pas le temps de l'arbitrage, on ne compte pas les pour et les contre, ce n'est pas le temps de la validation d'un consensus, c'est bien le temps de l'information, de l'expression, et toute personne est bienvenue.

Ce débat porte sur quoi ? Nous sommes aujourd'hui à Vitrolles, mais il porte bien sur l'avenir, l'avenir industriel proposé pour les territoires, la transition industrielle avec la proposition de l'État de réindustrialisation et de décarbonation. Il porte sur cette proposition et sur toute alternative. Il porte sur l'ensemble des projets qui contribuent à cet avenir industriel. Il porte sur les effets cumulés de cet ensemble de projets. On a eu des réunions sur ces différents sujets, ce soir, ce dont on vous propose de débattre plus spécifiquement, c'est bien des enjeux de gouvernance et de financement.

La Commission nationale du débat public
244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France T. +33 1 40 81 12 63
debatpublic.fr

Des questions ont été soulevées depuis même les débats publics précédents, les concertations préalables sur les projets industriels : quelle coordination entre les projets industriels et entre les projets d'infrastructures ? Quelle coordination entre les différentes décisions ? Gouvernance aussi non seulement en termes de coordination, mais aussi bien entendu, et ç'a été évoqué en introduction, quelle implication des habitants, des citoyens ? Quelle implication du public dans cette construction de l'avenir ?

Gouvernance et financements. Financement, on a déjà pu l'aborder un petit peu dans d'autres réunions, en particulier pour les personnes qui étaient présentes lors de la réunion intermédiaire à Grans, des chiffres avaient été partagés en réponse à des questions du public, sur les montants, les montants non seulement de financements publics, de financements privés — qui fait quoi ? Qui prend en charge quoi ? Qui décide quoi ? Des questions sont toujours présentes. Et ce soir, donc, nous vous proposons à la fois de partager d'autres informations sur ces sujets-là, et de débattre donc de ces sujets, à la fois sur la gouvernance et le financement. Et plus précisément, donc je donne la parole à Étienne BALLAN, membre de la commission et de l'équipe du débat, pour vous dire ce qu'on vous propose ce soir plus spécifiquement, et en particulier avec ce cercle de chaises.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Donc, bonsoir à toutes et à tous. Étienne BALLAN, je suis membre de la commission particulière. On a prévu ce soir effectivement deux temps. En fait, donc, comme le disait Audrey, il y a eu beaucoup, beaucoup de questionnements sur finalement qui décide, et est-ce qu'on met les moyens, qui met les moyens, qui les a, et comment ça va se passer à l'avenir. Et finalement, beaucoup d'acteurs nous ont dit « mais on voit aussi les choses depuis l'expérience qu'on a eue sur ce territoire en matière justement de développement industriel et d'aménagement du territoire par le passé ». Donc, la proposition qu'on vous fait ce soir, c'est tout simple, c'est un premier temps plutôt rétrospectif, comment ça s'est passé jusqu'ici et quelles sont les structures en place aujourd'hui, notamment celles qui coordonnent les acteurs, qui permettent déjà de faire de la concertation, de la participation, bref qui tournent autour de cette question de la décision. Et puis, dans un deuxième temps, vous savez que l'État, la région, la métropole ont signé ensemble une feuille de route, et c'est d'ailleurs un des documents importants qui a été mis en débat à travers le débat public, et donc ils vont présenter, ces différents acteurs vont présenter cette feuille de route, et la manière dont ils envisagent de la mettre en œuvre en termes de coordination entre eux et avec d'autres, et aussi avec quels moyens ils ont l'intention de le faire.

Alors, on ne sait pas si ça va répondre à toutes les questions qu'il y a eu jusqu'ici, peut-être pas, mais le sujet aujourd'hui, c'est un sujet qui est un peu important. Vous vous rendez compte qu'il arrive en fin de débat public, d'une certaine manière, c'est une façon un peu de regarder et de compter. Qu'est-ce qui a été proposé ? Comment ça va effectivement se passer ? Ensuite, à chaque fois qu'on aura des intervenants, après, on aura ce temps d'échanges avec le public. On a installé un cercle central ici, ça s'appelle, en anglais, c'est un fish bowl, un bocal à poissons, c'est tout simplement en fait — d'ailleurs, ce n'est pas vraiment inspiré de ça en réalité, mais c'est tout simplement pour avoir un échange le plus horizontal possible entre tout le monde. On va parler de gouvernance et on va parler de participation du public ce soir, donc c'est peut-être la bonne soirée pour inaugurer ce petit format. Et donc, quand vous voudrez prendre la parole, ce sera très simple, il suffira de la demander, et ensuite de vous déplacer à l'intérieur de ce cercle, puisque ce seront les personnes qui seront assises ici qui pourront parler, et c'est seulement — la parole, en gros, sera ouverte seulement aux personnes qui seront là. Et ce sera très simple : quand vous voudrez prendre la parole et s'il n'y a plus de chaises libres, eh bien vous arriverez et une personne devra partir et vous laisser sa chaise. C'est extrêmement simple, voilà, c'est inspiré de pas mal d'expériences un peu partout dans le monde. Et donc, ce soir, on va expérimenter, on ne l'a pas encore fait dans ce débat public, cette technique du « fish bowl ».

Donc, on va commencer sans plus tarder avec cette session rétrospective. Pour ça, on a demandé d'abord à René BORRUEY, qui est enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, de bien vouloir venir en tribune et de nous faire une petite mise en perspective de la manière finalement dont le port, ou les différents projets portuaires ont pu s'installer dans l'histoire. Et on donnera juste après la parole au port pour nous parler des dernières décennies et de la manière dont le port a pu être un acteur clef de cette question de planification du développement industriel. On a un petit chrono qui va s'afficher, et il faut…

M. René BORRUEY, École nationale supérieure d'architecture, Marseille

D'accord, 6 minutes. Bien, écoutez, moi, je vous propose un petit passage par l'histoire, et à propos de l'outil portuaire. Voilà. Cet outil portuaire qui — voilà. Alors, je vais insister sur les modes de gouvernance dans lesquels le développement du port s'est produit, avec une première configuration qui a duré 25 siècles, qui pour moi est constante, c'est lorsque le port de Marseille se limite précisément à ce qu'on appelle aujourd'hui le vieux port. En termes de gouvernance, cet espace, qui est un espace mythique pour Marseille, qui est le cœur de Marseille, que les Marseillais ont dans leur cœur, c'est un moment où le port est gouverné par Marseille. La gouvernance, c'est la ville elle-même, et ça va durer très longtemps, sur des modalités qui peuvent évoluer dans le temps, mais en tout cas l'essentiel, c'est que ce port, ce sont les Marseillais qui le détiennent. Ce port, malheureusement, au début du 19ème siècle, va connaître la saturation, puisqu'il est archaïque — vous voyez, je l'appelle le port archaïque, c'est l'âge 1 de ce port, mais qui dure quand même 25 siècles d'histoire. La saturation, elle n'est plus supportable, le début de l'industrialisation est arrivé, les modalités de transport se modernisent, ce port doit évoluer, et ce port va évoluer sur une modalité nouvelle.

C'est l'âge 2 du port, qui, vous voyez, ne va plus durer qu'un siècle de durée, si vous voulez. Ce port va se construire sur la rade nord de Marseille, à partir d'une intervention de l'État, et là, c'est l'État qui va gouverner le port. C'est l'État, il faut simplement se rappeler que le littoral, c'est le domaine public maritime de l'État, et c'est pour ça que l'État est le seul compétent pour construire ce nouveau bassin, ce nouveau port. Et ce nouveau port, qui va être finalement un port qui va essayer de suivre la modernisation des navires, puisque le vrai donneur d'ordres d'un espace portuaire, c'est le navire, c'est la technologie du navire, le port sert à décharger et à recharger les navires essentiellement. Mais sur les quais, l'état des choses reste archaïque, et il va falloir moderniser. À ce moment-là, l'État va faire appel à des compagnies privées. Et la gouvernance portuaire va être État plus une privatisation de l'espace portuaire. Ce sont les fameux docks de Marseille qui se construisent. La compagnie qui va être chargée de ça, c'est la compagnie qui construit le train qui arrive à Marseille en même temps.

Donc, une gouvernance, mais qui va énormément déplaire à Marseille. Et Marseille, qui est en train de développer sa propre industrie à l'intérieur de ses quartiers, va revendiquer la concession des bassins suivants, puisqu'on sait que le port va devoir se développer sans arrêt vers le nord, et donc la Chambre de commerce de Marseille — c'est elle, l'acteur actif de cette revendication — va obtenir de l'État la concession de toutes les superstructures des bassins. L'État continue à construire les infrastructures, c'est de sa compétence, et la Chambre de commerce et la Compagnie des docks dans son espace, mais elle va rester figée dans son espace, jusque pratiquement à la Deuxième Guerre mondiale, la gouvernance, c'est l'État, la Chambre de commerce pour les superstructures, et cette Compagnie des docks qui va cesser d'exister au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Mais en tout cas, tous ces bassins, toute cette image du port qu'on connaît, qui va jusqu'à L'Estaque, c'est avec cette double maîtrise d'œuvre qu'est l'État qui construit les infrastructures, et la Chambre de commerce. D'une certaine façon, Marseille a reconquis une fonction de direction sur l'espace portuaire à ce moment-là.

Ensuite, eh bien, l'âge 3 va arriver après la Deuxième Guerre mondiale, c'est la construction de Fos. C'est un État extrêmement dirigiste, c'est l'État de l'aménagement du territoire, c'est un changement, c'est une vraie révolution au fond de la gestion de la modernisation du pays, c'est ça qui est en jeu. Et Fos va se constituer là, le port va changer de gouvernance : cette fois, il devient port autonome de Marseille, ça veut dire qu'il devient seul aux commandes de l'espace portuaire et de ses aménagements. Des aménagements qui d'ailleurs deviennent industriels sur la zone de Fos, puisque c'est une zone industrialo-portuaire qui se constitue, c'est une fonction que le port n'avait pas jusque-là, la fonction industrielle, qui est mélangée — bon, vous la connaissez sans doute bien mieux que moi, cette histoire. Mais la gouvernance est très verticale à ce moment-là. C'est vraiment un port qui a toute autorité, il y a un Conseil d'administration où la Chambre de commerce, où d'autres partenaires vont siéger à partir de la décentralisation, le département, la région, mais il n'empêche que ça reste le port qui commande. Ça, c'est une image qui est celle de la — c'était l'image de la promotion portuaire. Il y a une autre image par exemple de Fos qui, elle, fait peut-être référence à la question de l'écologique, qui apparaît très vite à Fos, et qui va amener quand même le port à changer quelque chose d'important, et cette chose va se produire au début des années 2000.

Comment dire ? Le port, qui est un peu autiste — beaucoup ont reproché au port, surtout à Marseille où on voulait absolument qu'il y ait des relations ville-port apaisées, le port était fermé, le port était très, très obtus sur ses façons de fonctionner. Le port devra bien se rendre compte qu'il est aussi une grande, une mégaentreprise, mais il est aussi un habitant, un habitant d'un territoire, donc cohabitant dans un territoire, et donc, comment on cohabite ? Il faut se poser des questions d'écologie, il faut se poser des questions de citoyenneté, et il faut se poser aussi des questions d'urbanité — ça, c'est plutôt pour Marseille précisément. Et ça, c'est l'âge 3, enfin c'est là où on en est aujourd'hui.

Moi, je m'arrête ici — tiens, exactement au 0. Je m'arrête ici, je passe la parole à ceux qui vont raconter comment le port a changé — enfin, a essayé de changer, s'est donné de changer. Merci.

Applaudissements

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Merci. Voilà, donc René va rejoindre le cercle central, puisqu'il sera amené sans doute tout à l'heure, si vous avez des questions à lui poser, à prendre la parole. Je vais demander maintenant à Rémi COSTANTINO de bien vouloir venir et effectivement de prendre le relai, et surtout d'imiter monsieur BORRUEY sur le respect du temps de parole. Parce que là, je pense qu'il a donné le ton pour toute la soirée.

Donc, on vous a demandé de retracer justement un peu ces vingt dernières années où le port a pris des initiatives justement de coordination, de planification, et on vous laisse vos cinq minutes.

M. Rémi COSTANTINO, Directeur adjoint, GPMM

Merci. Bonjour à toutes et à tous, Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs. Donc, je suis Rémi COSTANTINO, le directeur adjoint du grand port maritime de Marseille, et je pense que le cadre a été parfaitement posé : comment ne plus être seul aux commandes et néanmoins réussir à faire émerger les enjeux qui sont essentiels pour un outil industrialo-portuaire ?

Une des réponses, c'est en effet d'utiliser la concertation. Je dis « une des réponses », parce que ce n'est sans doute pas la seule, et il faut les activer en complémentarité. Donc, le grand port maritime de Marseille a mis en place un certain nombre de concertations ou de dispositifs d'association des publics, de dialogues, c'est le terme qu'on utilise avec Géraldine PLANQUE, qui se charge de ce sujet.

D'abord, sur des projets, et sur des projets de maîtrise d'ouvrage directs, notamment Fos 2XL, débat public déjà ancien, à Marseille — et ça, je peux en être témoin puisque j'étais déjà là — sur le terminal transport combiné de Mourepiane, qui a fait l'objet d'une concertation avec garants, et puis plus récemment le projet DEOS qui était finalement aux portes de notre débat global aujourd'hui. Il y a une autre logique qui prévaut, et qui était effectivement le revers de la présentation de monsieur BORRUEY, c'est qu'on a une logique de voisinage, de riverains, de travail en miroir finalement avec des acteurs à l'extérieur de l'enceinte portuaire. Et ça, c'est plutôt dans une logique de traitement du dialogue continue, et du traitement de la relation du dialogue port-territoire qu'on a pu le traiter. On l'a traité sur la ZIP notamment entre 2011 et 2018, et on le traite aujourd'hui dans une instance qui s'appelle le suivi des activités portuaires à Marseille. Et on se pose toujours un petit peu la question de la martingale pour arriver à avoir un dialogue qui soit à la fois transparent, sincère, efficace, et qui ne lasse pas les acteurs.

Alors, ces démarches, elles ont toutes ce caractère un peu de test, un petit peu ponctuel, on les tente, et puis ensuite, elles s'arrêtent, ou alors on les transforme, mais on est toujours en train de se demander si c'est la bonne solution. Il faut dire que comme ç'a été dit en filigrane, on part d'assez loin, donc on n'a pas encore forcément trouvé toutes les solutions. Le port autonome n'était pas, par son intitulé, lui-même spécialiste du dialogue. Mais on essaie d'incarner cette idée qu'il n'y a pas le dedans et le dehors, il n'y a pas ceux qui décident et ceux qui parlent, qui palabrent, voilà. Et je pense que toutes les démarches que je viens de décrire et celles auxquelles nous continuons à nous associer ou que nous initions doivent aller dans ce sens.

Je voulais insister sur le fait que toutes ces démarches, petites, grandes, modestes, réussies, échecs relatifs, apportent des résultats très concrets, et notamment à l'intérieur, puisque la question, c'est celle de la gouvernance finalement : comment ceux qui décident en tiennent compte ? Il y a d'abord — je voulais revenir sur la démarche de planification. J'ai cité les projets, j'ai cité le continu, il y a aussi la logique de donner de la visibilité globale, savoir où on va, et le décider ensemble. C'est l'objet des orientations d'aménagement de la ZIP, les OAZIP, qu'on a menées avec l'État, la région, la métropole, de 2019 à 2022. Et je voulais dire à quel point c'est précieux d'avoir une carte, parce que quand on parle du territoire, il faut avoir la carte. Et arriver avec cette carte, les couleurs, et pouvoir dire « ça, ça se passe là, ça, ça se passe là, vous vous rappelez, c'est ce qu'on avait décidé ensemble », c'est vraiment un outil merveilleux de dialogue. Donc, ce premier point, c'est vraiment l'OAZIP. 2022, on décide qu'il y a 1 800 hectares d'espace naturel qui doivent être définitivement préservés et venir s'ajouter aux 4 000 qu'on avait déjà. Et ça, c'est vraiment quelque chose qui émerge du débat global. En contrepartie, on choisit de concentrer les activités, de dire « on va être plus économes de l'espace », notamment à Port-Saint-Louis pour concentrer l'activité logistique, et sur le môle central pour concentrer l'activité industrielle. Ça, ce sont vraiment des acquis de la concertation OAZIP.

J'avais un exemple plus trivial : on a choisi à Marseille de mettre en place un numéro vert, vous pouvez nous appeler à chaque fois qu'il se passe un truc sur le port qui fait du bruit, qui envoie de la fumée, des camions aux portes, eh bien vous tombez sur un numéro unique. Et ça, c'est une démarche née de la concertation. Encore une fois, on peut s'améliorer, on peut être plus efficace, mais on est très attaché à entendre l'expertise d'usage qui s'exprime, entre autres, l'expertise politique aussi — on est particulier, parce qu'on est un acteur territorial, mais on n'est pas une collectivité, on n'a pas cette logique politique. Et en même temps, on est un acteur économique, mais on n'a pas tous les leviers de l'industrie.

Donc, il faut arriver à gérer cette complexité, et je voulais résumer en disant : à la fin, c'est quand même le directeur général, ou le directoire, ou le président du Conseil de surveillance qui doivent prendre des décisions. Donc, il faut arriver à concilier ces deux enjeux : prendre en compte un maximum de points de vue, un maximum de problématiques qui sont à l'intérieur et qui sont à l'extérieur, et en même temps sécuriser, conserver toute la force des décisions qui relèvent de notre seule prérogative.

Et j'ai l'impression qu'une des manières de rentrer, et je laisserai la question ouverte, dans cette conciliation de deux enjeux forts, c'est que face à une complexité croissante que l'outil port doit permettre de continuer à traiter, et je pense qu'il arrive à le faire, c'est moins de faire émerger de nouveaux sujets qui apparaissent dans ce dialogue, c'est plus la priorisation. Et je voulais témoigner notamment, je crois que c'est toujours en filigrane sur nos débats, toutes les grandes réunions de concertation qui ont eu lieu sous l'égide de la CNDP avant de lancer le débat global, les industriels ici autour de la table, et DEOS, ce leitmotiv de la mobilité routière. On ne l'avait pas vue venir, mais je vous assure qu'à partir de la troisième réunion, nous, c'était la fourmilière au port. On s'est dit « oh là, là, il y a ce sujet des routes qui est écrasant sur beaucoup d'autres, il faut qu'on ait des réponses ». Et c'est depuis cette date-là finalement, depuis 2023, qu'on a élaboré les éléments qu'on vous a présentés à Miramas la dernière fois. Voilà, c'est cette logique de revoir un petit peu le jeu de taquin de qu'est-ce qu'il se passe au-dessus, qu'est-ce qu'il se passe en dessous — pour moi, c'est vraiment un enseignement de cette démarche de concertation.

Applaudissements

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup, Monsieur COSTANTINO. Donc, pareil, si vous voulez bien rejoindre monsieur BORRUEY au centre. Pour continuer la discussion et illustrer quelque part avec les acteurs qui sont aujourd'hui des acteurs qui ont un rôle dans la gouvernance, donc, là, on va passer à trois dispositifs de coordination et de concertation. On va commencer par PIICTO, Nicolas MAT, si vous voulez bien nous rejoindre. Ensuite, on aura le dispositif RÉPONSES et le SPPPI, et puis on terminera avec le Lab Territorial, peut-être que certains y ont participé. Je précise pendant l'intervalle – oui, non, c'est bon, je n'ai rien à préciser en fait. Vas-y.

M. Nicolas MAT, PIICTO

Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Donc, en quelques mots, vous donner un retour d'expérience qui est le nôtre en termes d'animation de démarche d'écologie industrielle et territoriale, qui s'appelle en l'occurrence PIICTO, et qui est développée sur le territoire grosso modo aussi du — qui est équivalent au débat de zone de la zone Fos-Berre. Donc, qui va de Port-Saint-Louis-du-Rhône grosso modo jusqu'à Gardanne-Meyreuil, pas tout à fait, et puis qui a des excroissances territoriales, mais stratégiques aussi, avec Manosque, et puis également avec la basse vallée du Rhône. Donc, PIICTO, c'est une association qui rassemble aujourd'hui un peu plus d'une soixantaine de membres, acteurs privés et publics, ce qui en fait aussi sa caractéristique. Parmi les acteurs privés, des acteurs dans les domaines donc des grandes activités qui sont présentes sur ce territoire — sidérurgie, chimie, pétrochimie, traitement de déchets, cimentiers, etc. Et parmi les collectivités, la région, la métropole Aix-Marseille-Provence, et puis des mairies de proximité, comme Fos, Port-Saint-Louis-du-Rhône ou Martigues.

Donc, notre enjeu, nous, c'est d'animer une démarche d'écologie industrielle et territoriale — je ne rentrerai pas dans le détail de ce qu'est une démarche d'écologie industrielle, si ce n'est vous dire que notre objectif est de mettre en place progressivement une notion de symbiose territoriale. On utilise les termes très souvent en analogie avec le fonctionnement des écosystèmes naturels, et en l'occurrence ça peut être appliqué ici au niveau de notre écosystème industriel. L'objectif, c'est de mettre en place aussi des synergies entre les acteurs. Alors, les acteurs majoritairement industriels, bien évidemment, et pour autant on peut aussi avoir des synergies qui s'opèrent entre des acteurs du monde urbain ou agricole et nos actifs industriels au niveau du territoire. Et on coordonne des projets ou des programmes, tels que le programme SYRIUS, sur la décarbonation de la zone.

Donc, je ne rentrerai pas dans le détail, ce que je veux juste vous indiquer ici, c'est que nous, notre action, elle est principalement centrée sur les parties du milieu, là. C'est animer, détecter des sujets qui peuvent être d'intérêt interacteurs, c'est accélérer finalement des sujets qui ont un intérêt à être travaillés en collectifs au niveau de nos membres, et également, donc, je l'ai dit, de définir des trajectoires de décarbonation. Ce qu'on voit, c'est qu'aujourd'hui, et c'est renforcé a fortiori avec le débat qui s'opère depuis quelques mois, c'est qu'on a aussi besoin, et on ne prétend en aucun cas, nous, seuls, PIICTO, y répondre, mais c'est de densifier deux branches complémentaires qui sont, au-delà d'animer, d'aider à la décision et d'appréhender la complexité des enjeux, Rémi l'a dit à l'instant, c'est également d'aller de plus en plus vers l'appui à la mise en œuvre. Parce que ces projets structurants, ils sont, certes, portés par des acteurs industriels, mais ils ont, pour pouvoir prendre une décision finale d'investissement, besoin de se conforter sur des choix, sur des stratégies, sur des options.

Et de notre côté, ce n'est pas complètement déconnecté, loin de là, il faut aussi pouvoir alimenter le débat et penser ces transformations. Quelles sont-elles ? On parle tout le temps de transformation, de mutation, de transition, etc., est-ce qu'on est vraiment sûr d'être dans des phases de transition ? Si oui, lesquelles ? Sur quoi ? Avec qui ? Et ainsi de suite. Et ça, ça suppose plutôt un travail de recherche-action. Ce n'est pas un gros mot de faire ça sur une zone industrialo-portuaire, ça a même potentiellement la vertu de peut-être venir éclairer le débat et structurer et nourrir le récit.

Et j'en finirai par-là, en disant que finalement, nous, notre contribution, depuis dix ans que l'on existe et puis à partir de maintenant, c'est de densifier cette symbiose territoriale, je l'ai dit, c'est de concilier dynamisme économique et excellence environnementale — oui, c'est possible aussi, ce n'est pas un paradoxe — et puis c'est de contribuer, dans la mesure du possible, je pense, d'ores et déjà à s'inscrire dans la continuité du débat. Le débat, il a une fin, c'est à l'été 2025, mais je pense que sans continuer le débat éternellement, ce qu'on peut continuer à faire vivre par contre, c'est l'esprit du débat. Donc, cette logique de discussions, d'échanges avec des acteurs, des parties prenantes au niveau du territoire. Je vous remercie.

Applaudissements

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Merci. Donc, même règle. Ensuite, on enchaîne avec Gwénaëlle HOURDIN pour parler donc de SPPPI et RÉPONSES. Alors, on a vraiment choisi trois acteurs, il y en a d'autres encore, il y a beaucoup d'initiatives, mais ça nous semblait intéressant un peu d'avoir ce panel. Et donc, on vous laisse nous présenter, toujours pareil, le dispositif, et aussi les effets, comme l'a dit monsieur MAT aussi, essayer un peu de voir qu'est-ce que vous avez pu finalement produire ou faire changer depuis que vous existez.

Mme Gwénaëlle HOURDIN, SPPPI PACA

Merci bien. Donc, je vais d'abord évoquer le SPPPI PACA. Donc, le SPPPI, c'est une association de concertation sur l'environnement, le risque et l'industrie. Et en fait, elle est née sur le pourtour de l'étang de Berre d'un conflit d'usage, comme on pourrait dire un peu diplomatiquement, entre pêcheurs et industriels. Et en fait, l'État s'est dit à ce moment-là « la meilleure façon quand même de sortir d'un conflit, c'est quand même de discuter, donc on va créer une instance de concertation, et ce sera le SPPPI ». Le SPPPI était alors porté par l'État, et il a permis de faire des petits, puisqu'il y a une quinzaine de SPPPI en France, à peu près. Donc, en fait, le SPPPI était porté par l'État à l'époque. Ça veut dire qu'il avait aussi l'outil règlementaire à sa main. Et en fait, à l'époque, on est au tout début du ministère de l'Environnement, dans les années 70, et il y a encore assez peu de règlementations, notamment sur les industriels, et notamment quand il y a une densité industrielle comme c'est le cas sur le pourtour de l'étang de Berre.

Donc, au sein du SPPPI, en fait on va mettre en place des règlementations, l'État va mettre en place des règlementations qui vont aboutir sur les 30 premières années à -98 % des rejets dans l'eau, 40 % des rejets dans l'air, etc., les premiers PREDI, l'autosurveillance, les Sternes, les Cyprès, la fiche GP, etc. — tout ça, ç'a été créé au sein du SPPPI quand l'État portait le SPPPI. Dans les années 2000, on s'est rendu compte qu'on était au bout de ce système — on pourrait dire qu'on a fait une crise de la quarantaine — et on est devenu associatif. Alors, associatif, mais vraiment avec cinq collèges, à l'image du Grenelle, c'était l'époque : associations, collectivités, État, industriels, et syndicats. Et donc, c'est une association qui est particulière, donc parce qu'on regroupe tous ces acteurs, et en même temps elle n'a pas de présidence. Le Conseil d'administration, le bureau, le conseil d'orientation, tout ça est collégial. Concrètement, j'ai cinq chefs. Et on a un financement qui est collégial, et une feuille de route qui est collégiale. Donc, en gros, on est collégial à tous les étages. Et ç'a permis d'ajuster la concertation par rapport aux besoins du territoire. On se présente un peu comme un couteau suisse, c'est-à-dire que par rapport — on est tout petit, mais on peut se rendre compte que sur le territoire, il peut y avoir des manques, des lacunes, et on peut prétendre à y répondre, comme on l'a fait par exemple avec la plateforme Enviro'Étang de Berre, qui permet de centraliser toutes les données en environnement que l'on a sur le pourtour de l'étang, mais ça peut être aussi les auditions, les séminaires débats, etc.

Donc, voilà, sauf qu'on s'est rendu compte que là, on faisait de la concertation entre parties prenantes, et que quelques fois ça n'allait pas assez loin, et c'est pour ça que l'on a créé le dispositif RÉPONSES. Donc, j'en ai déjà parlé, RÉPONSES, c'est répondre aux attentes et aux préoccupations des habitants du territoire de l'étang de Berre sur la pollution de l'air par des actions concrètes. Donc, RÉPONSES, c'est un projet du SPPPI, c'est avec le pilotage du SPPPI, et on a un comité de pilotage, etc., et un financement, qui est à l'image du SPPPI. C'est le calque du SPPPI, tout est décidé collectivement. Je ne reparle pas des résultats, juste je voulais attirer votre attention sur le taux de confiance dans ce dispositif : il se situe entre 75 et 85 %, selon les années. Et c'est vraiment un marqueur très fort, ça veut dire qu'on a réussi sur ce territoire à créer la confiance vis-à-vis de ce dispositif. Pourquoi ? Parce qu'il est collégial, parce qu'il rend des comptes, parce qu'il est ancré sur le territoire, et parce qu'il a des actions concrètes. Voilà.

Donc, c'est évidemment perfectible, tout ça, mais on est là, on fait ce qu'on peut.

Applaudissements

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup, Madame HOURDIN. Vous pouvez du coup, pareil, rejoindre… et enfin, Monsieur LAFFONT, si vous voulez bien prendre la parole pour le Lab Territorial, qui est une expérience qui est peut-être la plus jeune, la plus récente en tout cas, et vous avez quelques diapos aussi, je crois. Oui, allez-y.

M. Romain LAFFONT, Polytech Marseille, Comité scientifique du Lab Territorial

Bonjour à toutes et tous. Donc, merci de me donner la parole pour parler de ce Lab Territorial, expérience jeune en effet, qui a été créé en 2022, qui a été lancé à l'initiative, lancé en 2022. Alors, je parle aujourd'hui du Lab Territorial, mais, voilà, je crois que les membres fondateurs ne sont plus avec nous aujourd'hui. Donc, je vais parler en leur nom. Ce Lab Territorial, avant tout, il faut bien voir que c'est une initiative extrêmement originale, peut-être même inédite sur le territoire national, qui visait en fait trois grandes actions : à la fois partager collectivement les enjeux autour des enjeux notamment de décarbonation du territoire et tout ce qui peut aller avec, travailler ensemble, créer des conditions de travailler ensemble, et puis le troisième axe et objectif, c'était finalement d'essayer de coconstruire collectivement avec ce partage et ce travailler ensemble des conditions de réussite pour aller lever ces enjeux.

Un point important sur ce Lab Territorial, qui a en fait été multiforme, le point central était ce qui était appelé la collégialité et ce qui est appelé encore la collégialité, qui est une instance en fait centrale composée de citoyens, mais également de parties prenantes économiques, ou académiques, ou scientifiques, ou même collectivités, municipalités. Cette collégialité en fait était amenée à se réunir à peu près tous les trois mois, un petit peu partout sur le territoire, pour participer à des ateliers — donc, en fait, ce sont 11 ateliers du Lab, ce ne sont pas 9 ateliers qui se sont tenus, ce sont 11 ateliers du Lab. Dans ces ateliers, à chaque fois, dans les différentes communes, étaient partagés donc entre le numéro 1 et bien entendu le numéro 11 les enjeux, pourquoi sommes-nous là ? Et petit à petit, l'ensemble des sujets ont été abordés, que ce soit de la mobilité, de l'infrastructure, de l'emploi, formation, compétences, de la gestion des énergies — différents sujets comme ça ont pu être abordés, toujours sur le même principe : on partage, on échange, on voit comment on peut travailler ensemble sur ces enjeux-là. L'objectif étant d'arriver à la fin à partager. Ce Lab Territorial était accompagné d'un comité scientifique et d'experts, donc un directeur académique, des industriels également qui étaient là pour éclairer finalement cette démarche.

Aujourd'hui, ce Lab Territorial, il a donné ses premiers fruits depuis 2022. Vous m'avez invité à parler finalement du Lab, de ce qu'il était, mais moi, je vais surtout vous parler de ce qu'il va devenir. Demain, en fait, il faut qu'il agisse pour aller plus loin. Il faut que ce Lab Territorial puisse produire, produire des actions, produire des résultats. En fait, ce qu'on souhaite, c'est que ce Lab devienne simplement un incubateur pour les enjeux en particulier d'emplois, formations et compétences autour de la décarbonation pour le territoire, en associant l'ensemble des acteurs, toujours sur le même principe. Donc, anticiper les besoins en éclairant les citoyens et les décideurs — ça, c'est important — et en formant les acteurs aussi des futures transitions. Et Nicolas l'a dit juste avant moi, ce Lab, en fait, il a aussi pour vocation à anticiper les besoins.

Et je vous donne juste un exemple concret de ce que ce Lab aujourd'hui va pouvoir porter, c'est une chaire, une chaire transition en fait, autour de la transition industrielle et écologique, en partenariat notamment avec PIICTO. Donc, on associe en fait un acteur académique qui est Aix-Marseille Université avec PIICTO, acteur du territoire et engagé sur ce sujet-là, autour de trois axes : la formation, la diffusion, et l'anticipation. En fait, on va travailler ensemble pour produire des actions très concrètes au service justement de cet enjeu-là.

Alors, j'imagine que les slides pourront être diffusées, les supports pourront être diffusés à tout le monde, voilà un peu les grands enjeux qu'on souhaite afficher. Tout ça pour dire que le Lab Territorial, en fait, aujourd'hui, il existe, il est connu, il est même reconnu, demain on veut vraiment aller plus loin avec ça et s'en servir comme un outil de production. Voilà.

Applaudissements

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup, Monsieur LAFFONT. Merci, installez-vous. On va du coup prendre un petit moment d'échanges, dans cette idée de partager le bilan en fait. Donc, là, vous avez eu beaucoup d'éléments, de choses qui se sont passées, ou monsieur LAFFONT a fini un peu en ouvrant aussi sur l'avenir. L'idée, c'est que vous tous qui n'avez pas encore pris la parole, vous puissiez soit poser des questions pour interroger les intervenants ou d'autres, ou partager aussi votre expérience de ces différents dispositifs qui ont pu exister. Donc, c'est très simple, si vous voulez la parole, vous levez la main, et puis vous venez ici. Alors, on va commencer, monsieur LUCCHESI qui prend la parole, donc venez s'il vous plaît au milieu, et on va avoir un micro au centre. Merci. Allez-y, Monsieur LUCCHESI.

M. Jean-Laurent LUCCHESI, THT 13/30

Bonsoir à tous. Donc, je reviens sur ce débat, mais je reviendrai aussi sur les autres débats que j'ai vécus, et notamment le débat Fos 2XL il y a vingt ans. Ce qui me perturbe un peu, c'est non pas le débat, ce sont non pas tous ces mécanismes intéressants de concertation, mais c'est plutôt l'absence véritable de dialogue, plutôt que de débat. On débat de choses qui ont été en grande partie décidées, là on retrouve bien notre État français jacobin, son système de représentation par les élus, et qui laisse peu la place à autre chose que de l'entre-soi. Je dirais qu'on a un peu de place pour les associations, mais elles sont très peu nombreuses. Il manque de la place aussi pour les habitants, les autres acteurs. La zone concernée, c'est Fos-Berre, mais elle a des impacts sur beaucoup de choses, la ligne très haute tension l'a montré. Donc, c'est un peu gênant que nous ne soyons pas avec tous ces acteurs territoriaux, et pas simplement ceux qui sont liés à l'emploi, à l'industrie, au développement portuaire, qu'on ne soit pas dans un système de co-construction, c'est-à-dire très en amont.

Je prendrai un exemple, vous n'allez pas être surpris que je prenne celui-ci, c'est la ligne très haute tension qui doit amener de l'énergie. Je pense qu'on a perdu deux ans, et que si on avait commencé par débattre très largement, et non pas essayé de passer très rapidement, et cette bonne loi qui est en train d'être votée par le gouvernement, qui s'appelle la loi de simplification, vise plutôt à travailler sur l'acceptabilité des populations et non pas sur la co-construction.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Est-ce que quelqu'un veut réagir ici dans le cercle ? Ou alors peut-être, Madame, du coup, vous venez — venez.

Mme Catherine DELAHAYE, DLVA 2030

Bonjour. Catherine DELAHAYE, je viens de Manosque. Donc, on est concerné aussi, on est un peu là-bas perdu dans les collines. Je rejoins monsieur, et je ne pensais pas parler aussi vite ce soir, mais ça répond carrément à mon interrogation, de fait les acteurs locaux avec lesquels normalement on vit, mais on n'a pas beaucoup de temps d'échanges. Nous, on s'est épuisés en fait en tant que citoyens associatifs à essayer de comprendre les enjeux, essayer d'avoir l'info, essayer de travailler, se mettre autour d'une table, c'est ultra compliqué. Donc, merci quand même beaucoup à votre commission, parce qu'elle nous aide.

Mais néanmoins, et je suis intéressée par — on est venu, on a mis deux heures pour arriver ici, mais les exemples qui ont été cités, ils sont intéressants, notamment le territoire Lab, moi, j'avais déjà coché, mais je me posais la question sur c'est initié par l'État et par les collectivités. Enfin, avec les collectivités. Donc, je trouve que c'est intéressant. Pourquoi l'État a souhaité ça ? Comment les collectivités ont demandé ? Ou alors, c'est soumis à l'État et elles l'ont fait, mais en tout cas, ça fait une rencontre entre acteurs qui est intéressante et qu'on trouve rarement dans les autres instances.

Donc, nous, on est un petit territoire qui est quand même relativement rural, avec peu d'habitants, mais en même temps, ces lieux de laboratoire ou de — en amont justement des projets, il y en a 36, des projets qui arrivent, nous, on est toujours un peu la dernière roue du carrosse, et puis il n'y a pas de vision. Donc, comment on fait avec tout ça ? Voilà, c'est un peu mon interrogation, donc c'est intéressant parce que là, on prend un peu des éléments, mais on va retourner sur nos territoires, et franchement, la démocratie locale, c'est compliqué — c'est compliqué partout, mais… voilà. Comment on fait ? La CNDP, si vous avez des pistes aussi à nous soumettre, j'avais interpellé le préfet aussi par rapport à ça, qui a fait une réponse, bon, de préfet. Voilà. Merci.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un veut réagir ? Il y avait deux questions de madame, mais peut-être en réaction, à vous tous, et à d'autres personnes aussi, sur : est-ce que ça devrait commencer plus tôt ? Ou pourquoi ça ne commence pas plus tôt ? Et puis, peut-être qu'on va aussi proposer du coup pour le Lab Territorial de vous répondre. Monsieur LAFFONT, vous voulez répondre sur l'origine du Lab Territorial ? Peut-être que monsieur le préfet aussi pourra dire un mot. Monsieur LAFFONT d'abord ? Merci.

M. Romain LAFFONT, Polytech Marseille, Comité scientifique du Lab Territorial

Sur le Lab, alors, l'idée — parmi les idées du Lab, c'était bien ça, c'était une initiative pour associer le plus largement possible. Et vous le citez justement, cette tournée, ou aller au plus près finalement de l'ensemble des villes. Dans le Lab, alors je ne l'ai pas présenté en détail là, mais ce qui est prévu également, c'est ce qu'on appelle des expositions itinérantes. En fait, on a pour ambition finalement d'aller rencontrer et organiser à la fois des débats, des conférences et des expositions. Quand on parle d'exposition, ça peut être de la photographie qui met en avant certains phénomènes, ça peut être des expositions littéraires qui dissertent en fait sur le sujet dont on parle, ça peut être tout type d'exposition. Et associer à des débats. Et faire tourner justement cette exposition itinérante un petit peu dans tout le territoire pour recueillir et partager les avis. 1) Informer, en effet, parce que ça, c'est essentiel, informer. 2) Recueillir les avis pour pouvoir aussi échanger et finalement ramener au plus près des acteurs décideurs ce que nous, on a entendu au travers de toutes ces expositions itinérantes, et proposer des solutions.

Et je vous parlais de la chaire partenariale qu'on veut faire à la fin, vous avez peut-être vu, sur la droite, il y a une partie justement qu'on appelée éclairer avec Nicolas, qui est en fait de la diffusion le plus large possible. Et cet axe-là, il est très important, parce que c'est ça qui va nous permettre vraiment de partager avec tout le monde et de recueillir — et le cercle vertueux qu'on veut, c'est une fois qu'on a pu échanger, on revient, et là on intègre ces retours-là dans nos aspects… alors, cette chaire, elle est très tournée emplois, formations, compétences, mais quand on parle d'emplois, formations, compétences, finalement, on touche à tous les sujets. Parce qu'on parle aussi de mobilité, on parle aussi de logement, on parle aussi d'urbanisme — on parle de tous ces sujets-là. Donc, l'idée, c'est vraiment d'avoir ce cercle vertueux, c'était l'idée du Lab Territorial avec ces opérations itinérantes qu'on veut mettre en place.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci, Monsieur LAFFONT. Peut-être, simplement, sur la question qui vous est posée, et qui est posée à tous en fait dans la salle : pourquoi ça ne commence pas plus tôt ? Ce sont les questions qui ont été posées, c'est-à-dire : pourquoi en réalité la question du débat n'est pas dès le démarrage ? C'est ce que vous dites aussi, Madame. Est-ce que l'un d'entre vous veut réagir ? Est-ce que le port, par exemple, sur la co-construction des décisions portuaires, c'est quelque chose qui vous parle ? Ou d'autres acteurs dans la salle qui pourraient… vous levez la main, tout simplement, si vous le souhaitez. Monsieur COSTANTINO, est-ce qu'on peut coconstruire des décisions du GPMM ?

M. Rémi COSTANTINO, GPMM

Je ne suis peut-être pas la bonne personne pour m'exprimer, parce que je ne suis pas un grand fana, mais… je pense qu'il y a vraiment une complexité inhérente aux problématiques territoriales. Ça, c'est peut-être une généralité, ce que je vais dire, mais c'est très vrai. Je viens d'un milieu urbain, je suis passé dans l'industrialo-portuaire, c'est encore plus compliqué.

Tout à l'heure, quelqu'un disait « ce sont les bateaux qui décident », eh bien, nous, on décide en fonction des bateaux et de ce qu'il se passe à terre. Moi, je crois qu'il faut peut-être amener plus de matière aux décideurs. Moi, c'est plutôt comme ça que je le vois. C'est qu'à la fin, il faut bien que quelqu'un signe et prenne la responsabilité. Elle est compliquée, elle va entraîner des conséquences judiciaires, juridiques parfois très lourdes, mais il faut plus de matière. Et tout ce qui amène, tout ce qui alimente cette complexité pour l'aider à mieux prendre sa décision est bienvenu. C'est comme ça que je le vois. L'idée de co-construction me fait un petit peu peur, parce qu'il y a la question de la responsabilité au bout qui est toujours un peu tragique.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Madame HOURDIN ?

Mme Gwénaëlle HOURDIN, SPPPI PACA

Oui, je complèterai là-dessus, en fait, la décision, elle doit revenir à quelqu'un, un porteur, une institution, à un service de l'État, à l'État, qui va être le responsable. En fait, en droit français, il faut un responsable. Donc, la co-construction, en fait, elle ne peut pas se faire sur la décision finale du porteur. Ce n'est pas là que ça se fait. La codécision, elle se fait avant, c'est-à-dire dans le dispositif que l'on va mettre en place pour justement donner tous les arguments aux porteurs de projets.

Alors, je vous donne l'exemple de RÉPONSES, je vais le détailler un peu plus, parce que justement, on va plus vers les citoyens. En fait, sur le pourtour de l'étang de Berre, il y a eu à un moment un peu une effervescence, légitime, autour de la pollution de l'air et des impacts sur la santé. Il y avait des études qui avaient montré des résultats très inquiétants. Là, légitimement, les populations étaient inquiètes. Elles se sentaient méprisées, abandonnées, laissées pour compte. Et de l'autre côté, sur la pollution de l'air, on savait qu'il y avait beaucoup d'acteurs qui agissaient contre la pollution de l'air, mais ce n'était pas su, ou pas ce qui était attendu par les populations. Donc, nous, en tant qu'instance de concertation, qu'est-ce qu'on a proposé ? On a proposé justement un dispositif de co-construction, mais qui ne fonctionne pas sur un mode de responsabilité. C'est-à-dire qu'on va voir les citoyens, on fait des micros-trottoirs, on va dans des centres commerciaux, dans des évènements, etc., on interroge les citoyens sur quelles sont leurs inquiétudes, quelles sont leurs préoccupations en matière de santé et de pollution de l'air. Et on transmet ça aux acteurs du territoire, qui se sont engagés à répondre à 100 % de ces attentes.

Donc, c'est comme on le disait tout à l'heure, c'est vraiment le côté où on va hiérarchiser, le décideur va hiérarchiser le poids qu'il donne à différentes choses, en fonction du ressenti des populations. Et donc, justement, nous, on s'attache aussi à ce qu'il y ait bien des actions concrètes qui soient mises en place, et on voit tout ça sur la plateforme, le dispositif RÉPONSES, on voit chaque action qui est mise en place, avec des indicateurs, des timings où on va pouvoir dire « voilà, on est arrivé à tel résultat, on va vers ce résultat », etc. Et tout ça, c'est tracé et suivi.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. J'ai encore une prise de parole ici, et ensuite, on élargira. Monsieur MAT ?

M. Nicolas MAT, PIICTO

Oui. Idem, ce n'est pas que j'aie un doute, mais je pense qu'il faut vraiment se questionner sur la question de la co-construction. Ce n'est pas un sujet évident. Je pense qu'il ne faut pas oublier non plus que les porteurs de projets qui mènent des projets sur ce territoire sont en même temps des humains, des habitants de ce territoire. Et quand je parlais tout à l'heure de l'esprit du débat, je pense que le fait qu'ils puissent participer à des réunions comme celle-ci, depuis des mois, ç'a ouvert chez eux aussi toute une série de points sur lesquels ils ont gagné en sensibilité, je pense.

Est-ce que c'est maintenant de nature à remettre en cause des orientations ou en tout cas à venir challenger régulièrement leurs projets ? Je pense qu'ils s'y ouvrent naturellement dans les phases de concertation préalable. Après, il ne faut, je pense, pas se tromper de sujet, et d'ailleurs c'est le thème de la soirée, la gouvernance, généralement, ça repose sur un prisme qui est : pouvoir, légitimité, capacité. La capacité à engager financièrement, et ça, je pense qu'ils sont seuls face à cette décision-là, il n'y a pas la possibilité d'y associer le citoyen. On peut peut-être engager ou inviter certains citoyens à participer financièrement dans des projets, c'est ce qu'on voit aussi ailleurs. Et capacité à engager, on l'a dit, la responsabilité. Et ça, vis-à-vis du droit, c'est essentiel. Voilà.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Aussi du coup pour l'invitation peut-être à proposer à des industriels qui seraient dans la salle de venir ici aussi. Alors, on va commencer par monsieur NEGRE, parce que — venez, venez. Vous êtes à la fois aujourd'hui un porteur de projet, de Marcegaglia, le projet MISTRAL, et en même temps vous connaissez bien, vous avez vécu toute l'histoire du port, donc, voilà, votre retour.

M. Michel NEGRE, Marcegaglia

Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, j'interviens aujourd'hui en tant que citoyen de la zone, puisque je suis né à Port-de-Bouc. Je travaille sur le môle central, dans une entreprise qui aujourd'hui s'appelle Marcegaglia, mais qui historiquement était Ascometal, et j'ai la chance dans le cadre de mon travail d'être un acteur sur le projet de développement d'acier décarboné du groupe Marcegaglia sur le site de Fos-sur-Mer. Donc, au travers des différents âges, on a vu l'âge 1, l'âge 2, l'âge 3, l'évolution de la zone, et c'est assez impressionnant quand on le découvre comme ça.

Aujourd'hui, pour moi, nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère industrielle dans cette zone-là, d'un quatrième âge. Je pense qu'on est à l'orée de ce quatrième âge. Et aujourd'hui, jusqu'à maintenant, tous les industriels se sont coordonnés, ont permis de faire évoluer tout ce tissu industriel, au travers d'associations comme PIICTO, SPPPI, GMIF, et bien d'autres, autour de l'aménageur qui est le GPMM, qui a eu un rôle et qui aura un rôle très, très important. Donc, l'État est engagé et s'est engagé autour du développement, et aujourd'hui tous les acteurs économiques de la région ont un rôle à mon avis très important, non plus de vivre cette histoire de développement de la zone, mais d'écrire cette nouvelle ère, ce nouvel âge, ce quatrième âge, en donnant les moyens aux industriels qui vont investir des milliards dans les mois, années à venir.

Je vais citer un exemple qui concerne le projet Marcegaglia, mais ce matin, monsieur et madame MARCEGAGLIA ont signé avec EDF et en présence du ministre de l'Industrie un engagement du groupe Marcegaglia vis-à-vis d'EDF de plusieurs milliards sur plusieurs dizaines d'années. Donc, là, c'est un engagement d'un industriel qui a du poids. Et donc, l'État et tous les acteurs aujourd'hui de l'État ont ce pouvoir d'écrire l'histoire, et de redonner et de donner un nouvel essor à cette zone industrielle qui se veut décarbonée.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a du coup dans la salle soit d'autres industriels, ou d'autres personnes qui veulent réagir ? Alors, je vais donner la parole d'abord à monsieur. Venez, s'il vous plaît. On va vous donner un micro. Installez-vous. Présentez-vous.

M. Jean-Baptiste GEISSLER, Secrétaire général, CLUB TOP 20

Bonjour. Jean-Baptiste GEISSLER, secrétaire général du CLUB TOP 20, qui réunit donc les entreprises qui font un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros et qui sont basées ici. On n'a pas de porteurs de projets au sein de TOP 20, quoique, peut-être Arcelor. Moi, je voulais insister sur l'importance des questions de gouvernance aussi pour avoir une vision qui aille au-delà de l'impact direct des projets et qui considère aussi les impacts en termes d'aménagement du territoire.

Je pense qu'évidemment, dans le top 20, les entreprises sont très favorables à ce qu'il y ait des projets qui aident à développer le territoire, à ce qui aide la transition de l'industrie, un verdissement de l'industrie. Et il y a une volonté, des questions sur les impacts en termes d'aménagement, surtout sur le fait de voir ça comme un projet d'aménagement globalement, de considérer ensemble la mobilité, le logement, la santé, et de, toutes ces questions-là, en profiter pour justement développer le territoire, intégrer la mobilité, faire progresser la question du logement, et utiliser ces projets comme un levier pour aller plus loin sur ces sujets-là. Et des instances de gouvernance doivent permettre de répondre — enfin, d'avoir cette vision globale, qu'il est parfois, je suis d'accord, un peu difficile d'avoir, parce que c'est très complexe effectivement.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Donc, plutôt un besoin de coordination, et de voir l'ensemble finalement. Et sur la question d'à quel moment on concerte, parce que c'était la question qui a été posée au début, voilà, alors, monsieur MAT dit — il a quand même glissé un petit élément, en disant qu'il y a une responsabilité de l'industriel seul devant le financement, mais on peut demander la participation financière aux citoyens aussi. C'est vrai pour certains projets, notamment sur l'éolien par exemple, je ne sais pas si vous êtes, les uns, les autres, que vous connaissez, mais beaucoup de projets éoliens se développent de cette manière-là. Est-ce que c'est une piste qui pourrait être intéressante ? Je rebondis. Vous ne l'avez pas forcément proposé, Monsieur MAT, mais vous l'avez évoqué, donc je me permets de le relancer.

M. Nicolas MAT, PIICTO

Je pense que c'est toujours extrêmement compliqué de satisfaire tout le monde dans « quand est-ce qu'on concerte ? ». Et Rémi l'a dit, il y a une grande complexité de ces questions-là, il y a aussi parfois des questions de confidentialité de certains industriels à des moments qui peuvent — ce n'est pas qu'ils n'ont pas envie de dévoiler, c'est qu'ils ne peuvent pas tant qu'ils n'ont pas pris la décision. Donc, le mieux, c'est d'avoir tout au long du processus des occasions de le faire. Et donc, je pense, pour avoir assisté à un certain nombre de débats, y compris un petit peu animés, je pense qu'il y a quand même des paroles diverses qui se sont exprimées jusqu'à présent, et je pense que le fait qu'on discute dès maintenant du futur de la gouvernance est une sorte de garantie qu'il va y avoir toujours cet état d'esprit qui va régner dans les étapes suivantes.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Il y avait une prise de parole ici, et ici. Donc, Monsieur NOÉ, vous allez commencer à bien venir vous installer. On prend encore cinq bonnes minutes pour finir cette discussion.

M. Jean-Michel NOÉ, Président de Géométhane

Merci. Oui, je voudrais juste revenir sur les propos de madame DELAHAYE.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Présentez-vous, s'il vous plaît.

M. Jean-Michel NOÉ, Président de Géométhane

Jean-Michel NOÉ, je suis président de Géométhane, et je porte le projet GeoH2. La difficulté au niveau de la communication sur des projets, c'est le positionnement du curseur. Si vous communiquez trop tôt sur un projet alors qu'il y a un grand manque de maturité, vous pouvez être complètement à côté de la cible. Je prends l'exemple des projets de Manosque. Globalement, il y a eu des communications fin des années 2017, 2018, sur un mégaprojet HyGreen avec 1 000 hectares de panneaux photovoltaïques, 1 GW d'électrolyseurs, du stockage, de la consommation, etc. C'était trop tôt. Le projet n'était pas mûr. Et le projet qui va se réaliser, aujourd'hui, c'est un projet complètement différent.

Donc, ce n'est pas un problème d'opacité, ce n'est pas un problème de retenue d'informations, c'est un problème de bon timing en matière de communication. Si vous prenez — je ne parlerai pas au nom de l'État ni au nom des élus, mais si vous prenez par exemple le projet GeoH2, le projet Géométhane, si vous allez regarder des articles de La Provence qui datent de 2023 par exemple, on retrouve exactement ce qu'on est en train de dire aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'on a atteint la maturité suffisante. Mais on aurait voulu communiquer de la même manière trois ans avant, 2020, 2019, on aurait dit des bêtises. Donc, c'est ça, la difficulté : arriver à communiquer au bon moment, le bon timing. Et on est complètement ouvert au dialogue, à l'échange, mais il faut le faire de façon habile, de façon opportune. Et c'est un problème de positionnement des curseurs plus qu'un souci d'opacité.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Ensuite, Monsieur BUSIN, vous vouliez prendre la parole, donc il va falloir que quelqu'un s'en aille, voilà, Madame — vous n'aidez pas trop à la parité, Madame, en partant. Non, allez-y, si vous avez décidé de partir, vous partez. Alors, c'est monsieur COSTANTINO qui part, alors restez assise, Madame. Et donnez le micro à monsieur BUSIN.

M. Frédéric BUSIN, Délégué régional du Groupe EDF

Donc, je suis Frédéric BUSIN, j'ai en charge les intérêts du groupe EDF sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et je vais vous donner un témoignage qui renvoie à une responsabilité de dirigeant que j'ai exercée il y a assez longtemps, en 2006. À l'époque, je dirigeais EDF, et Engie d'ailleurs, puisque c'est le seul endroit en France où EDF et Engie partagent leurs activités opérationnelles, en Corse. Et sur ce territoire, j'ai eu la chance, à un moment donné du calendrier, d'intervenir pour poser la première pierre d'un barrage, le barrage du Rizzanese, pour ceux qui connaissent le fleuve du même nom. Et pour construire un ouvrage industriel, qui plus est un barrage, en Corse, vous pouvez imaginer effectivement que ça ne peut pas se faire comme ça en quelques jours, en tout cas poser la première pierre, et que ça nécessite un exercice qui, somme toute, a duré quasiment plusieurs années, donc qui a été fait largement par mes prédécesseurs — moi, j'ai eu la chance de conclure le travail. Et qui a consisté tout simplement à apporter le sens et la finalité d'un ouvrage comme tel, comme un barrage au périmètre d'un territoire comme la Corse. Et auprès d'un grand nombre de parties prenantes. Et c'est en ce sens où la CNDP d'une certaine manière ressemble un peu à l'exercice que nous avions fait à l'époque, même si c'était sans doute plus artisanal et plus adapté aussi au territoire.

Mais néanmoins, clairement, la clef du succès pour réussir non seulement à poser la première pierre, mais surtout à réaliser l'ouvrage industriel qui est un barrage, chacun comprendra que l'impact naturel est important, et donc il faut que la force du projet et ses finalités soient supérieures à la somme des impacts, et en particulier les impacts naturels qu'on peut évoquer. Et la clef du succès, c'est le moment où, en fait, l'histoire que vous racontez autour du projet, porté par le porteur du projet, en l'occurrence EDF, vous échappe, et devient l'histoire du territoire et de ses habitants. Et à partir de ce moment-là, la clef est donnée, puisque finalement chacun accepte les contreparties aux bénéfices effectivement des finalités qui sont celles de la collectivité et du territoire.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Est-ce qu'il y a un moment où vous avez repéré cette bascule, ou repéré que l'histoire échappait à EDF ?

M. Frédéric BUSIN, Délégué régional du Groupe EDF

Le moment, clairement, c'est le jour où vous écrivez ou vous téléphonez à un grand nombre de parties prenantes, bien sûr les élus, bien sûr l'État, mais aussi les médias et les collectifs différents, divers et variés de la microrégion, en l'occurrence celle autour du fleuve du Rizzanese, et où vous annoncez cette date de première pierre et vous attendez les réponses, de savoir de ceux qui vont venir ou pas.

Et à partir du moment où vous avez 95 % de réponses positives, vous pouvez penser que vous avez gagné la partie.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci bien. Est-ce qu'il y a une dernière prise de parole dans la salle ? Madame ? Alors, venez, s'il vous plaît. Allez, Monsieur MAT, voilà, on rééquilibre un petit peu. Et après, il y aura encore une prise de parole ici, dans le cercle. Présentez-vous, s'il vous plaît.

Mme Sylvie DAVIET, Géographe, Aix-Marseille Université

Sylvie DAVIET, géographe, Aix-Marseille Université. Donc, simplement, je voulais dire qu'on est au cœur d'enjeux territoriaux extrêmement importants, et on évoque beaucoup ce territoire, mais en même temps, comme l'a dit monsieur, comme l'ont dit d'autres intervenants, on voit que les enjeux ne sont jamais entièrement locaux. Il y a toujours des interactions en permanence entre ce qu'il se passe dans le territoire et ce qu'il se passe à une échelle nationale ou même supérieure. Si on est aussi là à parler des enjeux de la décarbonation, c'est bien aussi que cette prise de conscience des problèmes climatiques, des émissions de gaz à effet de serre aussi, c'est l'illustration de travaux à l'échelle internationale, de politiques aussi, de décisions, de lois qui ont été prises à l'échelle nationale. Ne serait-ce que faire la cartographie des émissions industrielles, ça a permis de bien mettre sur la carte de France le pôle dunkerquois et le pôle de Fos-Marseille comme étant un des pôles les plus émetteurs. Et donc, par conséquence, c'est là aussi qu'on allait s'engager fortement, parce qu'on sait qu'on est dans des lieux qui sont particulièrement émetteurs, et ça, on en a pris conscience aussi par cette cartographie à l'échelle nationale. Donc, ça me paraît important aussi d'avoir cette prise de conscience qu'on n'est pas dans un espace fermé, dans un territoire fermé, et là, entre nous, on partagerait une décision qui serait forcément légitime, parce qu'elle est locale — non, je pense qu'en permanence, il faut avoir cette prise de conscience que nous interagissons aussi avec des réalités qui sont à l'extérieur du territoire. Mais, voilà, il y a cette interaction permanente.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Merci, dernier mot, je pense, pour cette session.

M. Jean-Laurent LUCCHESI, THT 13/30

Merci. Alors, mon propos, pour essayer d'éviter une forme de caricature qui amènerait à penser que tout citoyen qui s'exprime va s'exprimer contre ou veut décider, il est hors de question à la place de ceux qui investissent, il est hors de question de décider à la place des élus qui sont élus pour ça, etc. Il est simplement question de partager. Votre exemple est — alors, je suis Corse, les populations corses sont des gens compliqués, et donc on prend du temps, et le projet est en phase d'appropriation, et moi je dirais que ce que j'ai vécu, je crois que je suis à ma douzième ou treizième réunion publique, je trouve qu'il y a eu une appropriation par les gens du projet industriel, de l'importance de l'industrie, du risque, etc. Donc, c'est simplement qu'aujourd'hui, il faut pouvoir aller plus loin pour essayer de limiter le peu de choses qui ne sont pas partagées, et je reprendrai l'exemple de la ligne, mais il y en a d'autres, Bleu Provence et les tubes de NaTran dans La Crau sont aussi de cette catégorie-là, d'essayer d'apporter des réponses et faire confiance aux citoyens.

Je veux dire, le citoyen n'est pas là pour énerver les gens, il est là pour essayer de répondre à des critères qui ont peut-être été vus ou qui n'ont pas été vus, qui ont été peut-être minimisés dans l'urgence de la décision politique, l'urgence de la décision financière, ou la nécessité de la décision industrielle. Donc, je pense que c'est ça qu'on demande.

Et moi, je vais vous citer un exemple, qui était Fos 2XL, qui était un très bon débat, un très bon débat il y a vingt ans, et où il avait émergé l'idée de — alors, je ne me rappelle plus le nom, mais vous retrouverez ça facilement, de groupes de travail sur la base de ce qui s'était fait pour pouvoir mixer citoyens et autres là-dedans. Et ça, c'était une prise de risque politique, essayer de s'adapter à la société telle qu'elle est. Fos a été créée en 70, je dirais, l'histoire industrielle du port de Marseille est récente, elle n'est pas aussi vieille que Dunkerque ou Le Havre, qui sont beaucoup plus marqués là-dedans, et donc, aujourd'hui, il faut tenir compte de ça.

Et pour finir, cette histoire, c'est le préfet FREMONT, pas un petit préfet, un grand préfet, qui a pris la décision de ne pas le faire, parce qu'on ne prend pas de risque. Et en ne prenant pas ce risque de faire confiance aux gens, à faire confiance aux électeurs, à faire confiance à vos salariés, à faire confiance aux gens qui font vivre les territoires qui sont autour et dont on a besoin, et qui vont peut-être subir les conséquences de certaines choses, etc., c'est de partager ce type de choses. Sinon, il va rester quoi ? Il va rester le rapport de force. Et dans le rapport de force, ce sont des schémas caricaturaux, qui démontrent dans nos élections depuis quelques décennies la radicalité des discours et la radicalité des positions.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Monsieur LAFFONT, vous vouliez dire un petit mot de conclusion aussi ?

M. Romain LAFFONT, Polytech Marseille, Comité scientifique du Lab Territorial

Je ne sais pas si ce sera un mot de conclusion, mais, juste, je voulais intervenir sur un sujet. En fait, ce dont on est en train de discuter, c'est la construction d'une histoire de territoire. Et je rejoins ce que disait Frédéric BUSIN tout à l'heure, ces projets, ils sont coconstruits naturellement quand c'est une histoire de territoire, et que tout le territoire en fait finalement est convaincu de l'intérêt. Et pour ça, aujourd'hui, on va prendre des décisions à court terme qui vont nous engager sur le long terme. Ça, il faut en avoir conscience. Et si on veut que dans l'avenir, probablement, ce territoire ait une histoire de territoire et que la co-construction se fasse finalement naturellement, et qu'il n'y ait plus besoin forcément d'anticiper, que ce soit complètement naturel, parce que c'est quelque part notre histoire à tous et notre histoire commune, moi, il me semble qu'il y a un point important qu'on doit absolument associer, c'est la jeunesse. Aujourd'hui, voilà, la jeunesse, c'est dès le plus jeune âge qu'il faut sensibiliser, qu'il faut accompagner, qu'il faut informer, à ces enjeux-là, et ce sera d'autant plus naturel dans le futur quand tous ces grands projets, quand toute cette transformation sera lancée. Parce que finalement, c'est leur histoire. La jeunesse, demain, ce sont les habitants du territoire, ce sont les acteurs, ce sont eux qui vont faire vivre le territoire. Donc, il faut les embarquer, et il faut vraiment les associer dès maintenant.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Alors, on est censé quand même s'arrêter normalement, mais j'ai encore deux demandes de parole. Madame HOURDIN, et monsieur le préfet BORGUS. Du coup, Monsieur le Préfet, venez dans le cercle. C'est la règle du jeu, vous n'avez pas le choix. Vous y étiez, mais vous n'y étiez pas encore. D'abord, madame HOURDIN qui a demandé la parole.

Mme Gwénaëlle HOURDIN, SPPPI PACA

Très rapidement. Juste, je voulais revenir sur ce que disait monsieur LUCCHESI, je pense qu'effectivement, la confiance, c'est la clef, et aussi le nœud du problème en fait. Et en fait, la confiance, c'est quoi ? C'est accepter d'être vulnérable par rapport à un tiers. Et on est toujours dans cette situation-là vis-à-vis d'un industriel, vis-à-vis d'une collectivité, vis-à-vis d'un élu. Et donc, il faut créer cette confiance, et cette confiance, eh bien elle se crée — alors, j'enfonce une porte ouverte, elle ne se crée pas ex nihilo, et il faut du temps, il faut du dialogue, pour arriver à créer de la confiance, mais il faut aussi des actes concrets, des preuves, rendre des comptes, etc.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Monsieur BORGUS ?

M. Christophe BORGUS, Sous-préfet d'Istres

Très rapidement. Je vais rebondir sur les propos de monsieur LUCCHESI. On a suivi la majorité, voire quasi la totalité des débats…

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Vous êtes ex aequo tous les deux pour le moment sur le nombre de participations.

M. Christophe BORGUS, Sous-préfet d'Istres

Oui, et c'est très bien. Et c'est justement là où je veux en venir, c'est-à-dire ne pas oublier l'origine de ce débat de zone qui a été demandé par l'État et organisé avec beaucoup d'énergie par la CNDP. Vous avez utilisé le mot de rapport de force dans vos propos tout à l'heure. Le rapport de force, je pense, ç'aurait été qu'un préfet reste dans son bureau, que les associations soient dans la rue, alors qu'ici, on a eu un préfet avec des élus, avec des industriels, avec les citoyens, qui durant les trois, quatre, cinq mois de débat, avec beaucoup d'énergie, se sont manifestés, ont pris la parole, ont passé cinq heures à Beaucaire, cinq heures à Arles, à Saint-Martin-de-Crau, à Manosque aussi. Et c'est un point important, en termes de méthode, de méthode où le préfet a souhaité, en lien avec la CNDP, élargir le débat, justement pour dézoomer, et d'aller porter le débat à Manosque, d'aller porter le débat de l'autre côté du Rhône, et en termes de méthode, c'était important. Alors, après, il y a la décision, où là, je rejoins la majorité de ceux qui se sont exprimés, autant on peut coconstruire, et on est là pour réfléchir aux meilleurs moyens de le faire — codécider, à un moment donné, comme ç'a été dit, quelqu'un prend sa responsabilité, un élu, une présidente de métropole, un préfet, parce qu'il y a toujours à un moment in fine quelqu'un qui signe. Mais en tout cas, je ne voulais pas donner l'impression, comme vous avez pu le suggérer, que tout était déjà décidé avant le débat, voilà. Et il y a beaucoup de choses encore qui vont se décider. Mais le préfet ne pensait pas, je le représente ce soir, ne pensait pas que lorsqu'il passe cinq heures à Arles, cinq heures à Saint-Martin, il ne se nourrit pas, il n'écoute pas, il ne se nourrit pas des échanges, des avis des uns, des industriels, des élus, des associations pour nourrir sa réflexion et l'alimenter au lieu de rester dans son bureau comme ça aurait pu être le cas.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Je vous propose du coup de regagner vos places. Merci pour avoir, je pense, posé déjà beaucoup de questions, et posé le cadre. À la fois on a vu sur la question du moment, à quel moment effectivement on ouvre la discussion, on ouvre la communication, qui décide, qui décide de quoi, finalement est-ce que l'industriel est seul ou pas, qui d'autre décide à part lui, comment ces choses-là s'organisent. Donc, ce qu'on va faire maintenant, et merci beaucoup d'avoir partagé ces éléments un peu plus historiques, on va entendre justement la manière dont les trois grands acteurs publics — les quatre, parce qu'on va ajouter le département aussi, mais les trois signataires notamment de la feuille de route envisagent cette gouvernance et envisagent les moyens qui vont avec. Donc, je vais demander — alors, je crois qu'à nouveau, c'est monsieur BORGUS, vous allez prendre la parole. L'État, vous allez présenter à trois. Vous voulez bien venir en tribune, s'il vous plaît ? Voilà, monsieur KOTTI, monsieur FRANC aussi.

Donc, là, sur cette deuxième session, vous voyez à peu près les questions. Elles sont très simples, mais normalement elles sont claires : qui décide ? Qui planifie ? Et en gros, avec quels moyens ? Et dans cette session, on va essayer de se poser pas seulement la question des moyens publics ; les moyens qu'on va essayer de voir là, ce soir, je vous le fais très vite, mais en gros, il y a trois choses. Il y a les moyens publics qui vont à l'appui des projets privés, subventions ou autres dispositifs. Il y a les moyens publics qui financent les infrastructures et les équipements publics.

Mais on va aussi poser la question des moyens privés qui pourraient financer les équipements publics. Est-ce que vous m'avez suivi ? Qui n'a pas suivi du tout ? Vous n'oserez pas le dire. Je redis : les moyens publics qui aident le privé, les moyens publics qui financent les équipements et infrastructures publics, et enfin les moyens privés qui peuvent financer les équipements et les moyens publics. Ça va ? Ça y est, vous l'avez ? C'est plus rare, Monsieur le Maire ? D'accord. On va voir. On a demandé à quelques industriels de bien vouloir se prononcer ce soir, on verra, sur peut-être pas — ils ne vont pas faire des chèques ce soir, ce n'est pas du tout le but. Le but, là, ce n'est pas de faire des chèques, ce n'est pas ça, c'est qu'il y a beaucoup de questions sur ces questions de moyens de financement, de qui paie quoi, et donc on a vraiment souhaité qu'il y ait ces éléments.

Et j'ajoute un dernier point : après l'État, vous aurez du coup les autres signataires de la feuille de route, la région, le département et la métropole. On a demandé aussi à la métropole d'ajouter à la question purement financière de nous parler aussi de la manière dont la métropole aujourd'hui joue le rôle d'aménageur, d'équiper le territoire pour accueillir l'ensemble de ces projets, et notamment de nouveaux salariés, à travers son SCoT et les différents PLUI qui sont en cours de concertation.

Voilà le programme. Je vous l'ai dit un peu avant, parce qu'il va y avoir quand même pas mal d'interventions qui vont se succéder, n'hésitez pas à noter les choses qui vous questionnent, et après on ouvrira un deuxième temps d'échanges.

Voilà. Monsieur BORGUS, à vous d'exprimer la feuille de route.

M. Christophe BORGUS, Sous-préfet d'Istres

D'abord, je tenais à m'excuser pour mon retard, qui est dû à deux feux de forêt à Saint-Victoret et à Berre-l'Étang. Ils n'ont pas fait de blessés et de dégâts, mais ça rejoint le sujet de la décarbonation et des raisons pour lesquelles on se lève le matin, notamment dans cette zone Fos-Berre, dont j'ai l'honneur d'introduire les propos au nom de l'État. Vous avez noté que je suis appuyé par Randy KOTTI, que vous connaissez déjà, le chef du service économique régional à la DREETS, et de Pierre FRANC, qui est le nouveau délégué à la transformation Fos-Berre, qui sera un peu mon binôme industriel, et qui ne prend ses fonctions que le 1er août, mais qui comme vous le constatez est déjà mobilisé. En tout cas, c'est un engagement fort de l'État, notamment après les rapports qui ont été délivrés, de pouvoir bénéficier d'une force de frappe d'un ingénieur qui pourra discuter d'égal à égal avec les industriels, avec les collectivités, et les pouvoirs publics avec qui nous travaillons déjà.

Je vais passer très rapidement sur certaines slides — celle-ci est intéressante : d'où on vient et où on veut aller ensemble. Vous avez vu que j'ai indiqué où on va ensemble sans dire qu'on a construit le passé ensemble, parce qu'il est, et je n'étais pas là, la majorité d'entre nous n'étions pas là, mais la zone de Fos, elle s'est créée dans les années 60-70 sur l'initiative de l'État, avec, et les élus le racontent mieux que quiconque, des hommes en DS5 qui venaient de Paris et qui ont décidé que la zone pétrolière allait être implantée ici. Aujourd'hui, et demain, ce mode de co-construction et de décision n'est plus possible, n'est plus souhaitable et n'est plus opportun, bien évidemment. On a, dans le présent, eu affaire à une éclosion de projets privés en termes de défis, de projets d'implantations industrielles, mais également d'aménagement du territoire, et raison pour laquelle, pour le futur, il nous faut aujourd'hui codécider avec les pouvoirs publics, aménager et financer.

Pour cela, nous avons plusieurs enjeux. Le principal enjeu, quel est-il ? C'est, par rapport à la montée en puissance des projets industriels dans la zone Fos-Berre, avec une trentaine de projets qui ont éclos depuis trois, quatre ans, de pouvoir passer d'un accompagnement des projets, individuel, fait par les services de l'État que je remercie de leur présence et de leur engagement au quotidien, à une phase de coordination.

L'enjeu, c'est de coordonner tous ces projets dans une phase d'aménagement avec l'ensemble des pouvoirs publics qui ont été évoqués — le Conseil régional, la métropole, le Conseil départemental, et je n'oublie pas le GPMM. Pour cela, nous avons coconstruit ensemble une feuille de route avec plusieurs — alors, il y a eu plusieurs groupes de travail qui ont été élaborés sous l'égide du préfet MIRMAND et de mon prédécesseur pour construire, avec cinq GT différents, avec, vous le voyez, plusieurs acteurs divers et variés qui les composaient, pour in fine construire une feuille de route industrielle, qui a été signée le 27 février dernier en présence de deux ministres et du président du Conseil régional, de la présidente de la métropole, et du préfet de région. Ce qui nous donne aujourd'hui une vision. On a notre plan d'action. Nous avons notre plan d'action, à présent nous devons entrer dans une phase de rendre ce plan d'action opérationnel, le rendre concret et avancer sur des projets extrêmement concrets.

Pour cela, et c'est le sens de l'intervention, nous avons besoin d'une gouvernance. Non pas qu'aujourd'hui, nous ne nous parlons pas. Je vois dans la salle les DGA de la métropole, de la région, avec qui nous travaillons, j'allais dire, matin, midi, soir sur tous ces sujets, pour faire avancer les projets. Mais nous ressentons collectivement le besoin de la structurer dans une gouvernance qui reste à créer. Je dis « qui reste à créer », parce que nous sommes dans le débat de zone, et nous nous nourrissons des échanges aussi pour pouvoir trouver la meilleure formule. Quoi qu'il en soit, quelle que soit la formule retenue — je vais y revenir ensuite — elle doit être composée de plusieurs acteurs qui sont à l'initiative de la démarche. Bien sûr, les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les communes, la métropole, le département, la région, en premier lieu. Les acteurs industriels, qui à travers Provence des Possibles, et l'ensemble des acteurs industriels de la zone, ont poussé pour avoir une transformation de la zone. Je n'oublie pas le GPMM également, qui sera un acteur clef dans la gouvernance, ainsi que l'État.

Avant de réfléchir à comment on va le faire, posons-nous la question de : qu'est-ce qu'on souhaite faire ? Et à l'aune des débats qu'on a pu avoir, il nous semble important qu'au-delà des sujets des mobilités et santé qui constituent, on le voit, une préoccupation majeure, on a, je pense, trois stratégies à mettre en œuvre avec les collectivités. Une stratégie foncière industrielle — quelle industrie on veut voir implanter sur notre territoire ? Une stratégie foncière de compensation et d'environnement, pour préserver la biodiversité dans notre territoire d'équilibre. Et une stratégie foncière de logement, en tout cas d'externalité positive, pour accueillir les nouveaux salariés en termes de logement et d'emploi.

Donc, pour cela, nous avons plusieurs options possibles, nous sommes en train d'étudier avec les collectivités la meilleure option, qui vont d'un groupement d'intérêt public à un établissement public, une société publique locale d'aménagement d'intérêt national — chaque structure a des avantages, a des inconvénients. Ce qui est important, c'est de rappeler que nous devons avoir, tout le monde autour de la table, les élus en premier lieu, l'État qui est garant aussi de la coordination du process, les acteurs privés dont je salue l'investissement depuis le départ, avec un horizon qu'il nous faut rapide. Dans l'outil de gouvernance que nous devons créer, il faut être pragmatique, réaliste, et je vois que le temps tourne, et il faut absolument que je laisse la parole à Pierre FRANC, qui comme vous l'avez compris, donc, prend le poste de délégué à la transformation de la zone Fos-Berre, et qui va évoquer les sujets du plan de projet partenarial d'aménagement.

Applaudissements

M. Pierre FRANC, Directeur de projet Industrie Fos-Berre

Merci beaucoup. Et donc, effectivement, pour décliner cette feuille de route, on a une gouvernance qui est déjà en partie en place et qui continue de se mettre en place, avec dans un premier temps, donc ç'a déjà été indiqué, un projet partenarial d'aménagement, qui offre en fait une grande liberté en matière de signataires. Évidemment, on retrouvera l'État, les collectivités, les établissements publics. Et d'ailleurs, les signataires peuvent même inviter d'autres personnes publiques ou des acteurs privés à également signer ce projet partenarial d'aménagement.

Donc, c'est un document sur lequel on travaille aujourd'hui, qui a pour objet évidemment de favoriser les opérations d'aménagement. Et comme le prévoit d'ailleurs une circulaire de 2019 qui permet en fait de fixer la manière dont l'État intervient sur les questions d'aménagement du territoire, le contenu de ce contrat est souple. Donc, on a vraiment pas mal de marge de manœuvre. Donc, l'idée, c'est la souplesse, de la souplesse sur les signataires, et de la souplesse sur son contenu.

Deux types de gouvernance sont possibles pour suivre ce PPA, c'est la création d'une structure, ou pas. Et donc, vers quoi on se dirige et quel est le calendrier, rapidement ? Donc, on est en ce moment en train d'élaborer le PPA, il y a cinq acteurs, on a dire, parties prenantes de la rédaction : l'État, la région, la métropole, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, et le grand port maritime de Marseille. L'idée, c'est d'arriver à l'adopter à l'automne, pour ensuite préparer la mise en place d'un opérateur — a priori, on s'oriente vers une logique d'opérateur, mais on ne sait pas encore quel type d'opérateur sera mis en place — à partir de 2026. Et puis, quoi qu'il en soit, dès à présent, il y a vraiment l'idée de poursuivre ce mécanisme de participation du public. Parce que notre objectif, c'est vraiment d'arriver, via ce PPA, via éventuellement un opérateur, et via tout le dispositif mis en place, à construire en fait un cadre qui soit favorable vraiment à cette transformation industrielle, énergétique et écologique de la zone de Fos-Berre, que, je pense, on appelle tous de nos vœux.

M. Randy KOTTI, DREETS/SGAR

Et pour terminer, en 0 seconde du coup, les financements publics de l'État en soutien au territoire. Donc, c'était une demande de la CNDP de préciser davantage quels sont les financements publics qui ont été engagés sur le territoire. Le premier bloc que vous voyez, « développement économique, emploi, formation », fait l'objet d'une note dédiée sur le site du débat, donc je vous invite à vous y référer pour davantage de détails. Si on regarde sur le passé, entre 2016 et 2024, en termes d'aides directes aux entreprises, ce sont plus de 300 millions d'euros qui ont été engagés par l'État. Et ensuite, 95 millions d'euros par an en crédits d'impôts, investissements, innovation et recherche. Entre 2025 et 2030, si on regarde vers le futur, si l'intégralité des projets du territoire était amenée à se réaliser, on estime que les volumes de subventions engagés par l'État seraient de l'ordre de 700 millions à 1,4 milliard d'aides directes aux entreprises, via différents dispositifs. Et en plus de ça, une centaine de millions d'euros, plusieurs centaines de millions d'euros selon les projets, en soutien à la production d'hydrogène et la production de carburants de synthèse durables pour l'aviation.

Si on regarde du côté des infrastructures, mobilité, logistique portuaire, si on regarde dans le passé, donc depuis 2015, c'est de l'ordre de 90 millions d'euros de subventions qui ont été alloués par l'État, pour 320 millions d'euros de projets. Si on regarde depuis 2022, avec le plan Marseille en Grand, qui a également bénéficié à la zone de Fos-Berre, donc pour la zone de Fos-Berre, pour des bus et des téléphériques, c'est de l'ordre de 20 millions d'euros en subventions de l'État, pour 80 millions d'euros de projets. Et puis, en 2022-2023 sur le Fonds vert, donc c'est vraiment pour les friches, les équipements publics, c'est de l'ordre de 15 millions d'euros de subventions pour une centaine de millions d'euros de projets. Si on regarde ce qu'il va se passer dans le futur, entre 2025, 2030, les projets du GPMM, et sous contrôle de Rémi COSTANTINO, sont de l'ordre de 710 millions à 960 millions d'investissements portuaires et publics pour les différents projets – Fos 3XL, ZSP2, Distriport, môle central, DEOS — qui sont présentés au débat.

Et enfin, pour terminer, sur le bien-être et la santé des populations, il y a un représentant de l'ARS aussi dans la salle qui pourra en dire davantage, sur les projets qui ont déjà été réalisés, à la fois pour les pôles santé, la rénovation d'un EHPAD également, c'est de l'ordre de 9 millions d'euros de subventions qui ont été décaissées par l'État. Et dans ce qui est en cours et à venir, donc il y a la restructuration du centre hospitalier d'Arles, pour 28 millions d'euros, et la modernisation du centre hospitalier de Martigues pour 28 millions d'euros également.

On est à votre disposition pour des questions.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Merci aussi pour cette dernière diapo, d'avoir effectivement répondu à notre demande de précisions. Je vais vous proposer de venir vous asseoir donc dans le cercle central, et ensuite, Madame CAMPAGNOLA-SAVON… je ne sais pas si finalement, elle est là ou pas. On ne l'a pas vue. Donc, pour la région, qui va prendre la parole ? On n'a pas rebouclé… les personnes de la région qui sont dans la salle ? Non ? C'est ennuyeux, on aurait dû — est-ce qu'on va peut-être appeler madame Bordes ? Elle n'est pas là, madame Bordes, du coup ? Non, elle n'est pas là. Eh bien, on va l'appeler pour savoir au moins pour quelle raison ils ne sont pas là.

Ensuite, on va passer du coup — alors, ce que je vous propose, c'est simplement… c'est un peu ennuyeux, cette situation. Si on peut juste peut-être quand même passer à la diapo d'après. Et donc, pour vous dire que même s'ils ne sont pas là – non, on va rester sur la diapo financement. Non, après. Voilà. OK, on y est. Donc, je ne vais pas présenter cette diapo, je ne me permettrais pas, c'est à la région de le faire, mais comme ils ne sont pas là, je vous la montre simplement, et surtout pour vous indiquer qu'évidemment, toutes ces diapos sont en ligne à la fin. Et cette demande qu'on a faite aux différentes collectivités publiques de préciser et d'affiner les engagements financiers déjà tenus dans les années précédentes et envisagés pour les années suivantes, eh bien, ça vous permet, ça vous permettra en tout cas de faire un peu la compilation. Donc, pour être précis, là, on n'a pas fait les additions, et on a finalement laissé les quatre acteurs publics présenter chacun à son tour, mais ça vous donnera au moins des éléments de repère sur ces différents éléments.

Donc, on va voir, j'espère qu'il ne leur est rien arrivé, parce qu'ils ont bien préparé une présentation, donc il était bien prévu qu'ils soient là. Le département, Madame CALLET, s'il vous plaît, à votre tour : même exercice. Allez-y.

Mme Marie-Pierre CALLET, Vice-Présidente, Département des Bouches-du-Rhône

Merci. Eh bien, d'abord, je suis très heureuse, je vous remercie de cette invitation à représenter le département. Donc, tout d'abord, je voudrais préciser que le département n'a pas de compétence économique, mais par contre, nous avons la compétence routes. Et juste pour rappel, nous avons 3 km de routes. Donc, ce qu'il est important de dire ce soir, c'est que le département a toujours assumé ses responsabilités auprès de l'État et de la région pour les infrastructures, pour tout l'aménagement du territoire, et que nous serons toujours là. Alors, moi, je n'ai pas de slides, mais je vais demander à mes services d'en faire une pour vous, mais là, ce soir, je ne l'avais pas.

Par contre, ce qui est important, c'est que je voudrais dire le financement que nous avons fait au niveau des collèges et au niveau des routes depuis à peu près dix ans. Alors, tout d'abord, j'ai pris comme territoire le territoire donc d'Arles, de Martigues, de Port-Saint-Louis, de Châteauneuf-les-Martigues, pour vraiment le territoire qui nous concerne ce soir, et depuis plusieurs fois dans ces réunions de concertation. Donc, pour les infrastructures routières et ferroviaires, nous mobilisons les dispositifs existants, qui sont bien sûr les appels à projets de France Mobilités, on l'a évoqué, monsieur le sous-préfet l'a évoqué, les contrats de plans État-région, le partenariat avec l'ADEME, et bien sûr une participation attendue des acteurs industriels, dans une logique d'aménagement concerté.

Alors, sur l'éducation, le logement, nous travaillerons avec l'Éducation nationale, parce que je vous rappelle que nous avons la compétence collège, mais que bien évidemment nous ne construisons pas un collège sans que l'Éducation nationale nous l'ait demandé à tel ou tel endroit, en fonction du nombre d'habitants, en fonction du développement du territoire. Donc, nous travaillons pour les logements avec la région, les bailleurs sociaux, pour anticiper les besoins, intégrer le foncier disponible et éviter l'étalement non maîtrisé.

Donc, comme je vous le disais, à titre d'exemple, depuis dix ans, sur les collèges d'Arles, Saint-Martin-de-Crau, Miramas, Istres, Martigues, Fos, Port-Saint-Louis-du-Rhône, nous avons investi 62 millions d'euros, dont 45 pour des opérations de construction ou grosse réhabilitation, et 17 millions d'euros pour des opérations de rénovation, sécurisation ou maintenance. Nous avons notamment livré le nouveau Collège Maximilien Robespierre à Port-Saint-Louis-du-Rhône en 2018, pour un montant de reconstruction délocalisée de 30 millions pour la reconstruction et l'extension du réfectoire du Collège Charloun Rieu à Saint-Martin-de-Crau. Là, c'est vraiment une grosse opération, parce que le collège de Saint-Martin-de-Crau est le collège le plus grand, le plus gros du département des Bouches-du-Rhône : il a 1 200 élèves. Donc, la rénovation aussi et la construction du gymnase du Collège Albert Camus à Miramas en 2020, pour un montant de 6,5 millions.

Et nous poursuivons cet effort, puisqu'en 2015 nous avions validé le Plan Charlemagne, qui était vraiment de revoir tous les collèges ou de construire de nouveaux collèges pour que nos petits collégiens puissent continuer, et leur permettre une bonne scolarisation au collège. Et notamment aussi, le département, je le dis parce que c'est important, nous faisons un gros effort sur l'alimentation aussi de nos petits collégiens, pour qu'ils puissent manger local et qu'ils mangent très bien. Nous poursuivons donc cet effort dans les années qui viennent, la livraison du nouveau Collège Marcel Pagnol à Martigues, pour un montant d'investissement à la charge du département de 34,1 millions d'euros.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Il faut conclure, Madame CALLET, s'il vous plaît.

Mme Marie-Pierre CALLET, Vice-Présidente, Département des Bouches-du-Rhône

Oui, pardon. Alors, sur les routes, nous avons bien sûr fait déjà de gros travaux, et toujours sur le même territoire, depuis dix ans, ce sont 60 millions d'euros que nous avons investis. Donc, le prolongement de la rocade d'Arles sur le renforcement de la RN 570, donc là, ce sont 20 millions d'euros ; le barreau de Sulauze entre Miramas et Istres, 5 millions d'euros ; l'aménagement de la RD 9, 4 millions d'euros ; l'Anjoly, l'Agavon, 10 millions d'euros. Bien sûr, nous sommes aux côtés de l'État et de la région pour les gros projets : contournement autoroutier d'Arles, le contournement de Martigues–Port-de-Bouc, la future liaison Fos-Salon. C'est très important, et vous le voyez, le département est présent et restera présent sur notre territoire.

Alors, ce qui est important pour nous, c'est que ce territoire doit se faire en respectant l'environnement. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en place un comité de suivi citoyen, et je tiens à dire par rapport à la concertation que nous, lorsqu'on fait des routes, bien évidemment, il y a les concertations, mais nous travaillons aussi main dans la main avec les services de l'État, les services de l'environnement. Et donc, nous travaillons vraiment en toute transparence. Et je tiens à dire aussi que nous répondons à toutes les sollicitations des citoyens et des associations, parce que lorsqu'ils voient des travaux commencer, c'est vrai qu'ils ne sont pas forcément tous au courant, mais nous sommes à leur disposition pour leur répondre. Je vous remercie.

Applaudissements

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci, Madame CALLET. Merci beaucoup, vous pouvez vous asseoir. Et donc, merci d'avance effectivement d'une contribution écrite sur ces éléments-là. Et peut-être que vous nous parlerez de votre comité de suivi citoyen tout à l'heure dans la discussion. Et maintenant, on passe à la métropole, donc dernier intervenant — deux intervenants en l'occurrence. La première, Madame, vous êtes directrice de l'urbanisme à la métropole.

On a demandé à la métropole un exercice un tout petit peu différent, je l'ai dit tout à l'heure, mais je reprécise : même exercice sur les questions de financement — ça, c'est monsieur ALVAREZ qui en parlera après – et puis d'abord, Madame FLANDIN, on va vous demander où vous en êtes, la métropole, en termes d'aménagement du territoire, de politique d'aménagement du territoire et d'équipement du territoire en vue de l'accueil ou non de ces différents projets industriels et de décarbonation. Allez-y.

Mme Laetitia FLANDIN, Directrice Urbanisme, Métropole Aix-Marseille Provence

Bonsoir à tous. Je vais vous parler plus particulièrement des grands documents de planification urbaine, sur lesquels la métropole est compétente. Elle est compétente aussi effectivement sur l'aménagement du territoire au travers de la compétence d'aménagement en tant que telle pour les opérations d'aménagement.

Alors, quelques mots très rapides sur le SCoT, schéma de cohérence territorial, qui est un schéma global de planification urbaine, qui s'applique à l'échelle de l'ensemble de la métropole. Et je rebondis sur les propos de l'enseignante en géographie d'Aix-Marseille Université, l'enjeu des échelles, de leurs emboîtements et de leurs dialogues, en quelque sorte. Ce qui est très important sur notre métropole, c'est la force de son périmètre : c'est la plus grande métropole de France en superficie. Donc, on est sur un des SCoT les plus grands de France. Et néanmoins, très vite, il s'est posé la question de ne pas traiter que ce grand périmètre. Évidemment, on le traite à travers ce qu'on appelle pour simplifier les armatures métropolitaines, des grandes orientations sur l'ensemble du périmètre métropolitain, mais aussi d'autres approches, à des échelles plus fines, parce qu'il faut prendre en compte des choses qui se passent des enjeux plus locaux.

Donc, des territoires à enjeux spécifiques sont détourés là de façon symbolique en rouge, sur lesquels il y a des sortes de zooms avec des orientations proposées, et puis une approche un peu innovante sur la notion de paysages du quotidien, qui sont de micropaysages, qui sont souvent dégradés, et qui se répètent à l'échelle métropolitaine. On a tous en tête ces entrées de villes polluées par les panneaux commerciaux par exemple. C'est ce genre d'approche là que le SCoT — ce n'est pas parce qu'il parle d'un grand territoire qu'il ne peut pas avoir une action, ou en tout cas des propositions sur des sujets beaucoup plus locaux.

Quelques grandes orientations pour ce SCoT. Évidemment, une articulation entre la vision à long terme — c'est un document qui projette une vision à 2040 — et les moyens d'y parvenir sur les différentes échelles que j'ai indiquées. Évidemment, de grandes orientations sur le développement économique. Mais bien sûr aussi sur toutes les aménités qui accompagnent les besoins locaux, logement, mobilité, une armature métropolitaine tout à fait majeure autour des questions de mobilité, commerce, équipement, tout ce qui fait la proximité. Et évidemment, le croisement avec le fondement, qui sont les enjeux environnementaux, et qui font le cadre de vie des habitants. Quelques grands chiffres ici, on pourra y revenir si vous voulez, c'est toujours difficile de faire parler des chiffres, surtout que là, vous avez une moyenne par an sur le nombre de logements à produire, et puis vous avez l'objectif d'accueil d'emplois supplémentaires global à l'horizon 2040. À travers ces chiffres, le SCoT dessine plutôt un cap global, pour toutes les politiques publiques, ce n'est pas un document qui s'applique — ce n'est pas que la métropole pour elle-même, c'est bien pour l'ensemble des politiques publiques et des porteurs de projets privés. Le SCoT, bien sûr, traduit l'objectif du zéro artificialisation nette de la loi climat de 2021. Il sera approuvé après-demain au Conseil métropolitain, après 9 ans d'élaboration, puisqu'il a été lancé fin 2016, 8 ans et demi, avec une concertation tout au long du processus — s'il y a besoin, on en reparlera.

Ce SCoT, après, il parle à une autre échelle d'intervention de la métropole sur la planification urbaine, qui est celle des PLUI. Alors, on est désolé, on est dans une matière qui a beaucoup de — qui jargonne beaucoup.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Vous pouvez préciser ce que veut dire PLUI ?

Mme Laetitia FLANDIN, Directrice Urbanisme, Métropole Aix-Marseille Provence

Alors : plan local d'urbanisme intercommunal. Donc, c'est la même chose qu'un PLU, plan local d'urbanisme communal, sauf qu'il regroupe plusieurs communes. La spécificité de notre métropole, c'est qu'on est un établissement public de coopération intercommunale, avec plusieurs PLUI dedans. Les autres métropoles de France ont un seul PLUI et un SCoT plus large. Là aussi, c'est l'effet du périmètre et de la taille de notre métropole. Faire un seul PLUI pour les 92 communes, c'est assez insensé et plutôt impossible, parce que si vous connaissez un petit peu cette matière, le PLUI, comme le PLU, à un moment, il y a une carte de zonage qui traduit la constructibilité, le niveau de constructibilité à chaque parcelle. Voilà. Donc, autant vous dire que si on les imprime, d'abord, ça coûte des milliers d'euros, tout est dématérialisé bien entendu, mais surtout, ça n'a pas tellement de sens de le représenter à l'échelle métropolitaine sur un périmètre aussi diversifié. Et puis, c'était aussi l'histoire de la construction de la métropole, histoire politique et législative, qui a abouti au fait qu'on ait 6 PLUI.

Où on en est de ces PLUI ? Trois sont approuvés, ce sont ceux de l'est ; là aussi, c'est le fruit de l'histoire, on pourra y revenir. Et trois sont en cours d'élaboration, ceux plutôt à l'ouest, Pays Salonais, Istres ouest Provence et Pays de Martigues. Je vais un tout petit peu focusser sur ces trois-là. Ils ont le même calendrier d'élaboration, une approbation prévue début 2028. Aujourd'hui, pareil, au Conseil métropolitain d'après-demain et à celui d'octobre, on va présenter une première grande étape de ces documents, qui est le PADD — projet d'aménagement et de développement durable. Ce sont les grandes orientations politiques pour ces espaces-là. Donc, vous les voyez en couleur, Pays Salonais, Istres ouest Provence et Pays de Martigues. Il y a eu une concertation à cette étape-là, dont je vais vous parler. Ce sont de grandes orientations politiques qui portent la vision du territoire.

Avant de parler des retours de la concertation de cette étape des PLUI, quelques éléments pour vous dire en quoi ces outils de planification urbaine ont à voir avec notre sujet du développement industriel. D'abord, à court terme, pendant qu'on élabore ces PLUI, il y a déjà des PLU communaux qui s'appliquent sur chacune de ces communes. Et comme les projets évoluent, les PLU établissent une règle de constructibilité, il arrive dans un certain nombre de cas, on a beau avoir fait correctement son travail, dans le cadre de concertations diverses, la règle n'est pas tout à fait adaptée parce que le projet évolue compte tenu des évolutions technologiques et des innovations par exemple. Donc, on les modifie régulièrement pour réadapter les règles fines au projet — une hauteur, une distance par exemple. Et donc, on le fait régulièrement sur les PLU communaux en même temps qu'on élabore les PLU intercommunaux, qui ne s'appliqueront qu'à partir de 2028. Et ça, ça permet de réagir à court terme aux besoins des projets portés par les industriels, ou par des acteurs des politiques publiques, par exemple le département sur ses projets routiers, ou autres. Je me dépêche. Les PLUI, ils intègrent à moyen terme les besoins de l'ensemble de ces sujets-là, industriels, et tout ce qui les accompagne pour la zone. Je ne reviens pas sur les chiffres clefs, s'il y a des questions, on en reparlera.

Les grands points qui ressortent des réunions publiques — des réunions publiques qui ont eu lieu dans le cadre des PLUI, en parallèle de celles du débat public, et qui portaient donc sur le sujet des PLUI à l'étape du PADD. Donc, une étape globale. Vous avez ici les grands points qui sont ressortis, qui sont tout à fait convergents avec les points qui sont ressortis dans le débat public. Et c'est plutôt rassurant, ça veut dire que l'expression des citoyens, qu'elle soit individuelle ou dans le cadre de collectifs, converge. D'abord, des points d'inquiétude, principalement, un des gros sujets, évidemment, c'est la mobilité et la desserte, vous le voyez ici, à l'échelle fine dans le cadre de la desserte fine des communes et de la ZIP, mais aussi la desserte globale — contournement Martigues–Port-de-Bouc, liaison Fos-Salon plus particulièrement, mais aussi les dessertes ferrées.

Évidemment, aussi, le deuxième gros point soulevé par les habitants, c'est l'interaction entre les impacts du développement industriel avec le cadre de vie et la vie quotidienne de chacun des habitants. Des points de vigilance plutôt que d'inquiétude sur toute la partie emploi, emplois, qualifications, formations. Sur la ligne à très haute tension, les expressions ont été moins fortes, moins vives que dans le débat public dans les concertations PLUI. Et la multiplication des projets immobiliers dans certains secteurs — là, on est plutôt sur des enjeux de logement. Les habitants ont exprimé aussi une attente sur ces projets de réindustrialisation, mutation industrielle, positive, évidemment.

Et voilà, juste une diapo qui rappelle les dispositifs de concertation. La concertation est encore en cours sur ces PLUI, elle est en cours aussi sur tous les processus de modification de PLU, tout au long de l'élaboration, avec des outils d'expression numériques, mais aussi plus classiques, en papier. Tout est sur le site internet de la métropole. Et il y a bien entendu des enquêtes publiques pour toutes ces procédures, dans lesquelles c'est à nouveau un lieu d'expression pour la population, sur laquelle la métropole s'appuie pour ensuite valider ces documents. Merci.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Monsieur ALVAREZ, il vous revient donc la mission de gérer les questions de financements.

M. Martial ALVAREZ, Vice-Président, Métropole Aix-Marseille Provence

Oui, je suppose que je n'ai qu'une minute, c'est ça ?

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Vous avez -1 minute.

M. Martial ALVAREZ, Vice-Président, Métropole Aix-Marseille Provence

Très bien, donc, on va essayer de vulgariser tout ça, et ce n'est pas un exercice facile, parce qu'en fait, qu'est-ce qu'il se passe ? Je crois qu'ici, chacune des collectivités en tout cas est en train d'essayer de synthétiser ce qui est engagé en termes financiers sur déjà l'existant et ce qui est à projeter au moment où on va nous en demander encore plus. Donc, sur le tableau qui va vous être projeté, on va essayer d'être rapide sur l'idée que la métropole a tout un tas de compétences, ce qui fait qu'elle a bien évidemment beaucoup d'investissements à apporter sur tout un tas de politiques publiques. Si on les centre sur les 14 communes qui concernent le périmètre du débat, des communes métropolitaines qui concernent le périmètre du débat, on a projeté pratiquement plus de 1 milliard d'investissements prévus de 2025 à 2032. Et ça, c'est toutes politiques publiques confondues au niveau de la métropole.

Concernant le soutien au développement économique, l'innovation et l'attractivité, ce seront pas moins de 67 millions d'euros qui ont été déjà réalisés, et 111 millions d'euros qui seront prévus sur la période, qui incluent tout un tas — parce que je sais que vous voulez qu'on éclaire les projets, des aménagements principaux des pôles d'activités, comme Euroflory à Berre, Cap Horizon à Vitrolles, et les Florides et le Technocentre 2.0 à Marignane, Clésud, la zone logistique à Grans-Miramas, le pôle aéronautique à Istres, WindTech à Port-Saint-Louis-du-Rhône, et la rénovation des pépinières d'entreprises.

Concernant l'aménagement de l'espace, 278 millions d'euros seront consacrés aux projets d'aménagement. Notamment, pour les acquisitions foncières, et ça, c'est sûrement aussi dans le but de pouvoir anticiper les compensations pour accompagner les projets qui seront validés par les maires, et ces 278 millions d'euros concerneront aussi la planification, et surtout l'habitat et l'inclusion. En ce qui concerne la politique de mobilité, on va peut-être être sur un exemple précis ici pour dire ce que déjà la métropole a fait, puisqu'il y a déjà 246 millions d'euros qui ont déjà été investis de 2016 à nos jours, et 260 millions d'euros qui sont projetés de 2025 à 2032.

On peut citer notamment en termes de projets de mobilité les cinq pôles d'échanges multimodaux, la ligne de bus, le BHNS ici pour la desserte de Cap Horizon et la gare de Vitrolles, Lecar +, et tout ce qui a été investi sur la mobilité douce et les lignes de Côte Bleue. On peut ajouter 295 millions d'euros qui s'ajoutent pour les services collectifs eau, assainissement et déchets, parce que bien entendu, ça fait partie des politiques dont l'intercommunalité à la responsabilité, avec des sécurisations des approvisionnements en eau, notamment pour Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Et ça, ce n'est pas une mince affaire, parce qu'on doit les raccorder à la ressource Durance et Verdon pour sécuriser ce captage en eau. Et les 82 millions d'euros pour les équipements culturels et sportifs, plus les 98 millions d'euros pour l'environnement, l'énergie, l'agriculture, le patrimoine naturel.

Voilà, donc c'est assez large, tout ce qui est prévu en termes de financements, mais je crois que ce qu'il faut qu'on ait bien en conscience, c'est que tout ce qui est programmé, tout ce qui est projeté n'inclut pas totalement ce que nous aurons à réaliser ensemble dans le cadre du PPA que nous partagerons pour pouvoir aller répondre à ce que les gens attendent. Parce que nous, on n'est pas dupes : malgré tout ce qui se fait, les gens que nous voyons au quotidien, nous, les maires nous demandent plus d'efforts pour avoir un docteur disponible quand il va y avoir beaucoup de monde sur le secteur. Évidemment, le sujet des routes et notamment la desserte finale de la ZIP est un sujet qui est redondant et qui est vital, donc je reprendrai les propos du port en disant que ce n'est pas un sujet qu'on a découvert pendant le débat, même si à Miramas, ç'a été très animé.

Certains ont parlé du débat Fos 2XL, où c'était déjà d'actualité, mais depuis que le monde est monde, enfin en tout cas je regarde les élus de ce territoire, l'idée que ce port n'est pas raccroché à ce territoire par une desserte de qualité, c'est quelque chose qui existe depuis le début. Et c'est important d'insister, parce que ça sera là qu'on sera attendu par les populations, et je crois bien plus que sur le raccordement en réseau, en eau et en électricité, parce que ça va de pair.

Voilà, j'ai essayé de faire rapide.

Applaudissements

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Et voilà, on va laisser cette diapo pour que vous puissiez en prendre connaissance. Si vous voulez bien aller vous asseoir dans le cercle. Merci beaucoup pour ces différents éléments. Je n'ai pas annoncé en début de soirée l'heure de fin de la réunion, j'aurais dû, c'est 20 h 30, j'espère que tout le monde avait bien cette information en tête. Et donc, après 20 h 30, on vous invite évidemment à un pot et à un petit rafraîchissement. La clim marche, Monsieur le Maire, mais elle est un peu irrégulière, non ? Elle marche ? Il n'y a pas de clim, d'accord, c'est pour ça. Merci. Tout s'explique. D'où l'intérêt de rester jusqu'au rafraîchissement. Merci.

Donc, on va refaire le même dispositif : pour ce deuxième temps d'échanges, l'idée, c'est vraiment de se projeter, vous avez eu peut-être beaucoup de chiffres, c'est forcément un peu indigeste, pas évident, donc ce n'est pas forcément là pour tout de suite que vous avez des choses à réagir là-dessus, mais au moins, vous avez peut-être des ordres de grandeur, des compétences des différentes collectivités, et puis des annonces sur la manière dont les choses devraient s'articuler, notamment à travers le PPA. Voilà, donc je vais proposer — est-ce qu'il y a des personnes qui veulent déjà prendre la parole ? Oui, Monsieur, venez ici. Et puis, je précise qu'on a aussi demandé à quelques industriels et à quelques élus, Monsieur le Maire d'Istres aussi, on vous demander d'intervenir tout à l'heure. Allez-y, vous pouvez vous asseoir, et un micro.

M. Stéphane BERGAMINI, Délégué général, France Chimie Méditerranée

Merci beaucoup, bonsoir à tous. Je suis Stéphane BERGAMINI, délégué général de France Chimie Méditerranée, la fédération des industriels de la chimie. Je représente ce soir également Provence Fabrique des Possibles. Sur le sujet de la gouvernance, je voudrais évoquer très simplement trois points. Premier point : la nécessité de continuer une mobilisation collective et intégrée. On est sur une phase de transformation importante, qui est profonde, qui est rapide dans l'industrie, et qui ne peut réussir que si la mobilisation est collective, forte et large. Il est essentiel de faire intervenir l'État, naturellement, les collectivités territoriales, région, métropole, communes, les acteurs industriels et économiques, les partenaires sociaux, les habitants du territoire, pour impulser ces changements nécessaires. C'était mon premier point, cette nécessité d'une mobilisation collective large, et pleine et entière.

Le deuxième point, c'est donc cette mise en place d'un organe de gouvernance dédié avec des capacités financières propres. C'est un enjeu qui est important pour Provence Fabrique des Possibles, nous faisons appel à la création d'un instrument pour piloter la politique industrielle et d'aménagement de la zone de Fos-Berre, doté de capacités financières propres, et cela dès 2025. J'ai entendu les différentes interventions, on se projette plutôt sur un programme un peu plus éloigné, celui de 2026. Je me permets de le rappeler, il y a un calendrier des industriels qui est beaucoup plus accéléré, si je puis le dire en ces termes-là. Vous avez évoqué qu'il avait été fait des propositions suite à ce que monsieur le préfet de la région avait présenté, une opération d'intérêt national, qui pouvait prendre la forme d'un EPA, ou d'un GIP ad hoc. Aujourd'hui, ma question, c'était de savoir : est-ce que le choix se détermine un petit peu plus ? Est-ce qu'on a des pistes plus solides ? Toujours dans cette logique d'accélérer ce calendrier.

Et enfin, le troisième point que je voudrais évoquer, et conclure là-dessus, c'est rappeler l'implication profonde des industriels et de ces parties prenantes. La voix des industriels doit être portée auprès des acteurs clefs. Les représentants du monde industriel doivent être profondément associés au pilotage de cette gouvernance, que ce soient des fédérations ou des acteurs privés, mais il est essentiel de ne pas oublier les industriels dans cette gouvernance. Je vous remercie.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Monsieur le Maire, allez-y, venez dans le cercle. Vous prendrez les réponses ensuite. Oui, allez-y.

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles

J'avais deux remarques. Une première remarque sur ce qu'on vient de voir, il y a quelque chose qui n'apparaît pas et qui est un élément majeur, parce que c'est caché dans les budgets communaux : toutes les communes du secteur vont être directement impactées sur leurs compétences, et de manière relativement lourde. Que ce soit sur leurs compétences en matière de voiries, en matière d'équipements, d'équipements scolaires en particulier. Et là, il y a des dépenses assez colossales pour accompagner un développement tel que celui qui est envisagé à prévoir et à anticiper sur les budgets communaux. Je pense qu'un collage, un recollement plutôt qu'un collage des choses que les communes concernées pourraient avoir en perspectives et qui impactent leurs budgets serait un élément complémentaire utile.

Ma deuxième intervention fait écho à ce que vous disiez, Étienne, tout à l'heure sur les financements. Donc, le financement public qui va au public, le financement public qui va au privé, et puis la question, et ça faisait sourire François BERNARDINI tout à l'heure, mais la question du financement privé vers le public.

Ce n'est pas la question de financer à proprement parler les opérations publiques, mais on a un vrai sujet sur ce territoire, et je crois que c'est le même de ce côté-ci de l'étang que de l'autre, c'est la place des industriels dans l'inconscient collectif et dans l'identité territoriale, et dans le cerveau de nos concitoyens. En fait, l'industrie sur notre territoire, elle a été vécue comme aménageur, comme faiseur d'aménagement, et puis aujourd'hui, elle est vécue principalement par les emplois qu'elle génère et les nuisances qu'elle occasionne. Mais il n'y a pas de lien charnel qui ait été développé entre les industriels de ce territoire et les populations sur place. Il y a une histoire liée aux volumes d'emplois que ces industriels dégageaient. Or, aujourd'hui, la part de ces emplois industriels dans l'emploi total a plutôt baissé par rapport à ce que c'était dans les années 60 ou 70, et donc cette appropriation, elle a faibli. Pour que l'enjeu industriel soit connu, perçu, partagé par la population, il y a un vrai besoin d'implication sociale, environnementale des entreprises du territoire sur le territoire. Alors, ça peut paraître un peu anecdotique quand on parle de mécénat ou de sponsoring, ce n'est pas tellement la question de venir alimenter les budgets communaux ou des projets publics, c'est la question d'avoir une visibilité sur autre chose que le cœur d'activité de ces industries, sur des budgets marginaux, et qui constitue un moyen de faire exister l'entreprise, les entreprises, qui n'ont rien à vendre aux habitants de ce territoire, parce que ce n'est pas leur métier, mais qui ont un lien charnel à construire avec eux à travers ce qui compte pour eux. Je pense que là-dessus, il y a une piste de réflexion, à poursuivre, à approfondir, mais de faire exister ces entreprises autrement que par leur cœur d'activité et par les sites qu'elles occupent dans l'intelligence collective et dans l'identité collective, serait particulièrement utile pour envisager des développements sereins dans l'avenir.

Applaudissements

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Monsieur ALVAREZ, oui, allez-y, et puis d'autres personnes pourront réagir.

M. Martial ALVAREZ, Vice-Président, Métropole Aix-Marseille Provence

Trente secondes pour compléter la réaction pertinente du maire de Vitrolles, et de rajouter aussi que de ce que je retiens de l'actualité du débat, c'est que pour les industriels, le défi, c'est aussi que sur les activités portuaires séculaires, donc les activités portuaires classiques, il commence à y avoir de gros doutes sur la capacité à pouvoir améliorer les dessertes, qu'elles soient routières, ferroviaires, et sur le report modal, et que du coup, il y a certains acteurs qui commencent à s'exprimer en se disant « on ne regardera pas devant la dépense, mais on ne voudra pas d'installation de nouveaux industriels sur les bords à quais portuaires ». Et c'est un sujet sur lequel nous devons être vigilants.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a dans la salle — alors, Madame, d'abord, allez-y, venez. Installez-vous, présentez-vous, s'il vous plaît.

Mme Ariane LOMBARDI, PCF Bouches-du-Rhône

Je suis Ariane LOMBARDI, et j'interviens au nom de la fédération du Parti communiste des Bouches-du-Rhône. On avait différentes questions, notamment sur le financement des entreprises privées. La première, c'était une question concernant la BPI France, et savoir pourquoi la BPI France n'intervenait pas pour monter au capital de certaines entreprises, notamment lorsqu'elles constituent des innovations de rupture, pour favoriser la socialisation des profits, mais également éviter d'investir à fonds perdu. Ça, c'est la première question.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Peut-être, juste, BPI France — Banque publique d'investissement. Pour préciser. Les acronymes ici n'ont pas le droit de rester, il faut les développer. Allez-y.

Mme Ariane LOMBARDI, PCF Bouches-du-Rhône

D'accord. Donc, ça, c'était la première question. La deuxième, elle était sur les investissements privés, les quelques 15 à 20 milliards qui étaient visiblement nécessaires et attendus : est-ce que ces investissements comprennent ceux qui sont réalisés par RTE, qui est associée à une grande partie des projets en termes d'électricité, et qui pourtant dispose d'un actionnariat en partie public, qui est réparti entre la Caisse des dépôts et consignations et EDF ? Ça, c'est la première chose.

Et troisième question, elle était sur l'engagement de l'État, sur ses représentants dans les territoires, et est-ce que l'État va être en capacité d'exiger la pérennité de l'activité économique, de l'emploi industriel, en contrepartie des aides publiques qui sont visiblement très importantes et qui sont consenties ? Et est-ce qu'il y aura une contrepartie justement et des attentes précises au niveau des entreprises de taille intermédiaire, mais également des grandes entreprises qui vont être parties prenantes du projet ?

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup, Madame. Alors, là, on commence à avoir pas mal de questions, assez variées. Je propose que vous démarriez, Monsieur KOTTI, sur les questions BPI, et financements publics et contreparties à ces financements publics des entreprises privées.

M. Randy KOTTI, DREETS/SGAR

Oui, bien sûr. Sur la première question, vous demandiez pourquoi BPI France n'interviendrait pas au capital des entreprises, ils le font, à travers différents fonds, notamment dans France 2030 : dans ces 54 milliards d'euros, il y a 5 milliards d'euros qui sont destinés pour différents fonds qui sont opérés justement par BPI. Parmi ces fonds, il y a un fonds d'amorçage pour l'industrie, pour les startups industrielles, il y a un fonds qui est assez connu, qui s'appelle French Tech Souveraineté aussi, typiquement pour investir en fonds propres dans les entreprises. Il y a une réflexion qui est en cours au niveau de la DGE justement pour accentuer ce mode d'intervention en fonds propres, aussi parce que finalement dans le contexte budgétaire actuel de la dette, c'est quand même une manière assez commode finalement de pouvoir favoriser l'activité industrielle sans générer de la dette supplémentaire, étant donné que les prises de participation ne sont pas de la dette, fondamentalement. Après, au-delà de l'intervention en fonds propres, il y a différents mécanismes de subventions, il y a aussi les subventions, les avances remboursables, qui permettent aussi d'avoir différents degrés d'exigence auprès des industriels.

Ça m'amène à votre troisième question, je reviendrai à la deuxième après, sur les exigences par rapport aux contreparties finalement de ces subventions. Donc, globalement, la manière dont ça fonctionne, c'est qu'on annonce une subvention, derrière il y a une phase de contractualisation, donc on négocie avec l'entreprise un certain nombre d'engagements que l'entreprise doit remplir par rapport à la subvention. Et ensuite, la subvention est décaissée par tranches en fonction de la réalisation ou non de ces engagements.

Donc, ce n'est pas un chèque en blanc qu'on fait à l'entreprise directement dès le début, c'est contrôlé, suivi, et notamment on contrôle surtout l'investissement. Parce qu'aujourd'hui, c'est très difficile pour l'État de demander aux industriels de s'engager sur un niveau d'emplois, parce que concrètement, il y a beaucoup de choses qui ne dépendent pas des industriels — le contexte de guerre actuel qu'on voit en ce moment, la pandémie du COVID, la guerre en Ukraine. Les baisses d'activité sont des choses qui sont aussi subies par les entreprises, ce n'est pas quelque chose que les entreprises ont envie de faire. Et nous, concrètement, on ne peut pas s'engager, on ne peut pas demander à l'entreprise de s'engager sur une trajectoire, par exemple, 2025-2030, tous les ans on va faire +100 emplois et on va venir vérifier, parce que ça a trop d'impacts sur elle.

Par contre, ce qu'on peut faire, et c'est ce qu'on fait, c'est de contrôler les investissements. Donc, on leur demande un niveau d'engagement sur l'investissement. Donc, si on donne 10 millions de subventions, par exemple, ça pourrait être 100 millions d'investissements en contrepartie, et la subvention va être décaissée en fonction de ces montants d'investissement. Donc, c'est une manière de contrôler à la fois les investissements, donc la création d'emplois, la décarbonation aussi qui vient derrière. Et la dernière chose qu'on peut contrôler aussi, ce sont les investissements étrangers. Donc, il y a un fort contrôle au niveau national sur ce qu'on appelle les investissements étrangers en France, que ce soit l'honorabilité des capitaux, et donc quand il y a des investissements notamment dans des actifs stratégiques, on s'assure que c'est bien compatible avec les bons intérêts de la France.

Sur votre dernier point, donc sur les 15 à 20 milliards, donc il y a une fiche sur le débat qui détaille en grandes catégories finalement qu'est-ce qui revient du public, qu'est-ce qui revient du privé. RTE, on l'a intégrée dans la partie infrastructures publiques électriques, on avait mis l'enveloppe de 300 millions, qui était le projet initial qui était prévu. Et donc, ils sont bien inclus dans les 15 à 20 milliards, oui.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Alors, je propose qu'ensuite effectivement, monsieur — alors, il y a d'autres personnes qui veulent parler. Peut-être, simplement, d'abord, on va essayer de — je ne dis pas purger, je ne sais pas, mais en tout cas reparler de cette question du délai. Monsieur, vous avez dit tout à l'heure « il nous faut un pilote de la politique industrielle ». Première question : est-ce que le PPA, c'est ça, ou est-ce que ce n'est pas ça ? Pour être très clair. Et deuxième question qui vous est posée, c'est le timing, c'est-à-dire est-ce qu'effectivement, ce pilote va être à bord de l'avion en 2025 ou plus tard ?

M. Christophe BORGUS, Sous-préfet d'Istres

Je veux rassurer monsieur BERGAMINI, déjà le remercier pour sa mobilisation à travers la Fabrique des Possibles pour toutes les réunions du débat public. Vous avez porté la parole des industriels de la zone, et donc raison pour laquelle on ne peut que vous rassurer, dans la mesure où vous avez été à l'initiative, avec l'État et avec les collectivités, de cette transformation de Fos-Berre à travers la campagne que vous menez et les investissements qui sont réalisés. Donc, indéniablement, c'est ce que je disais tout à l'heure, dans la gouvernance que nous mettons en place, nous trouvons le meilleur chemin pour intégrer tout le monde. Bien sûr, les collectivités locales, l'État, le GPMM, et les industriels également, avec les partenaires en premier lieu dont vous faites partie. Donc, ça, c'est indispensable pour nous. Maintenant, il faut trouver la bonne formule.

Parce que je ne sais pas si c'est le lieu pour entrer dans les débats juridiques, mais nous avons la création d'un GIP, la création d'un établissement public foncier d'aménagement, la création d'une société publique locale d'aménagement d'intérêt national — tout ça est étudié avec les partenaires, avec les collectivités, pour trouver la bonne formule pour pouvoir répondre aux objectifs qu'on se fixe d'avoir des stratégies foncières, industrielles, environnementales, compensations. Et ça, c'est extrêmement important. Il y a des avantages. Par exemple, un établissement public a un portage État très fort, mais nécessite une initiative législative pour le mettre en place. Ça rejoint la question du délai. Ce qu'on veut, c'est être très pragmatique et réaliste pour que ça aille le plus vite possible. Donc, est-ce qu'on doit créer un établissement public avec plusieurs mois parce qu'il faut une loi pour pouvoir lever des finances pour pouvoir le faire fonctionner et investir ? Je ne sais pas si c'est la bonne formule. Est-ce qu'une société publique locale d'aménagement est une bonne formule aussi ? À ce stade, elle n'est pas dotée de compétences d'aménagement. Maintenant, il y a des amendements en ce moment au Sénat et à l'Assemblée nationale pour permettre à une SPLA de porter des capacités d'aménagement en propre, et de faire rentrer au capital les grands ports maritimes, les EPF. Et donc, raison pour laquelle il faut aussi qu'on puisse se baser déjà sur l'existant. Notamment, l'établissement public foncier, pour ne citer que lui.

Donc, on en est là, l'outil n'est pas encore fixé, et il ne nous empêche pas, pour répondre à votre question, d'avancer, continuer à avancer. Parce qu'on se parle avec — je regarde dans l'audience — l'ensemble des parties prenantes, on se parle chaque semaine sur les modalités de gouvernance et comment faire avancer les projets. Il y a des projets très techniques, chaque mois en sous-préfecture d'Istres on a les comités opérationnels, où on fait passer projet par projet, il y a cinq, six porteurs de projets que je vois dans la salle, pendant une heure, on examine les questions de permitting, d'autorisation environnementale. Donc, on continue à avancer, et on sort des projets — cf. INAERO il n'y a pas plus de trois semaines, la semaine dernière, un projet de 500 emplois et 1 milliard d'investissement sur le territoire. Donc, on continue d'avancer. Et le PPA n'est que la traduction opérationnelle du plan d'action. Le PPA n'est pas une instance de gouvernance, c'est un plan d'action amélioré, c'est-à-dire concret, où chacun doit pouvoir s'engager financièrement, s'engager en tant — ne serait-ce que définir des maîtres d'ouvrage pour des projets qui sont complexes. Donc, ça, on avance.

L'objectif, c'est bien 2026, mais d'ici là, je veux vous rassurer, parce que tout le monde dans la salle sait que l'on continue à avancer et à cranter les sujets un par un. Et indéniablement, les industriels que vous représentez à travers vous aujourd'hui feront partie de la démarche, parce qu'il faut continuer à maintenir cette dynamique collective. Mais il faut qu'on enjambe des crans institutionnels et administratifs.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Peut-être simplement, vous avez réussi à développer presque tous les acronymes, sauf un, c'est GIP.

M. Christophe BORGUS, Sous-préfet d'Istres

Un groupement d'intérêt public.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Tout à fait. Donc, vous avez bien parlé de groupement d'intérêt public, société publique locale d'aménagement, ou enfin établissement public — les trois options que vous avez mentionnées pour piloter les choses. Merci beaucoup. J'ai une prise de parole ici — ils ont déjà parlé, ces messieurs. Monsieur n'a pas encore parlé. Venez, Monsieur. Vous parlerez quand même, je vous rassure. Allez-y, venez vous installer, prenez le micro et présentez-vous.

M. Ö PASTRE, Citoyen

Bonjour. Ö PASTRE, j'ai mené un troupeau sur Vitrolles pour changer l'imaginaire dans l'idée que dans l'aménagement du territoire il faut se préparer. Sur Vitrolles, il y a eu il y a 15 jours quelqu'un qui a participé à Barcelone et à Alger à l'urbanisme, en tant qu'urbaniste, et on voyait ensemble que la question de l'exode urbain est imminente, et qu'il faut peut-être commencer à s'y préparer et à mettre les investissements actuels dans le sens d'un globe vivable, étant qu'il y a 9 limites planétaires et que la question du climat, c'est la plus facile à penser. Ma formatrice me disait qu'il y a moins d'un an, France Travail lui disait que dans les dix ans qui viennent, c'est-à-dire à partir d'aujourd'hui, 90 % des métiers vont disparaître, parce qu'ils ne flotteront plus. On va vers de moins en moins d'énergie, en tout cas au nord de la Méditerranée. Et comment on fait en sorte que l'agriculture par exemple se transforme en culture qui régénère le vivant ? Et s'il y a des budgets aussi énormes que j'ai entendus qui continuent à transformer la nature en déchet, au moins, que ce soit pour les communs de résilience — c'est-à-dire le fait de pouvoir amener de l'électricité à tout le monde, le fait de… voilà, on s'est compris. Est-ce que ces choses-là sont pensées aujourd'hui ? Et est-ce qu'on peut commencer à réfléchir, y compris avec les citoyens ?

Parce que je ne crois pas que politiquement, ce soit très bien vu et que les lobbies qui viennent voir les gens élus soient très contents de ça, et je pense qu'introduire un brin de démocratie avec des conventions citoyennes par exemple à l'échelle de l'étang de Berre, ça pourrait être un bon moyen de faire en sorte qu'il y ait de la réflexion citoyenne qui soit délibérative et qui soit ou validée par les élus, ou par le référendum, en tout cas sur les questions les plus compliquées.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Merci beaucoup. Oui, Madame CALLET, vous voulez réagir ? Allez-y.

Mme Marie-Pierre CALLET, Vice-Présidente, Département des Bouches-du-Rhône

Oui, alors merci de votre question, parce qu'effectivement on a la chance au département d'être le plus gros propriétaire d'espaces naturels : nous avons 18 000 hectares qui appartiennent au département, et justement, nous signons des conventions avec les éleveurs qui n'ont pas forcément de terres agricoles ou de pâturages, notamment avec des taureaux, avec des ovins, avec des caprins. Et donc, c'est ce que nous faisons tout au long de l'année, on leur signe une convention pour plusieurs années, et on a ça sur tout le territoire.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Oui, si vous voulez, et puis après monsieur KOTTI.

M. Ö PASTRE, Citoyen

Aujourd'hui, on est à -2 % de ce qu'on mange pour des villes qui est produit localement, c'est — la politique agricole est très vaillante, mais on n'est pas du tout sur les dimensions qui permettraient d'être résilients. Il y a des moyens maintenant d'arrêter de transformer la nature en déchet et de régénérer le vivant, ce sont aussi des moyens de pouvoir faire l'après-pétrole, avec du bois comme ils sont en train de faire d'une manière déraisonnable, et ils le savent, à Gardanne, mais qui pourraient devenir, être en pointe d'avoir de l'énergie — parce que la seule énergie, la seule et unique énergie primaire, c'est la photosynthèse, et il s'agit de repasser sous ce que la nature peut produire chaque année.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Alors, Monsieur KOTTI, vous voulez répondre ? Allez-y.

M. Randy KOTTI, DREETS/SGAR

C'est vrai que votre question est très pertinente, dans le sens où les limites planétaires, il n'y a pas que le CO2. Ça, c'est certain. Par rapport à la réflexion qui est menée dans le secteur public, il y a l'ADEME qui a publié quatre scénarios qui sont intéressants, qui sont fictifs, mais à horizon 2050 sur quels sont les modèles vers lesquels on peut aller en termes de transition. Il y a le scénario 1, c'est vraiment génération frugale, où justement on se reconcentre sur la terre, on part sur un peu de décroissance, décroissance démographique également. Et ça part en gradation jusqu'au scénario 4, qui est vraiment celui du technosolutionnisme, de la capture carbone, de la réindustrialisation à tout-va, mais mal pensé.

Aujourd'hui, le gouvernement, avec les plans, typiquement la loi industrie verte, c'était plutôt le scénario 3, donc développer des technologies qui soient à la fois respectueuses de l'environnement, il y a des initiatives qu'on mène sur le territoire, notamment avec PIICTO, l'écologie industrielle territoriale, qui essaient de nous rapprocher plutôt du scénario 2, qui est de : comment on fait des territoires qui sont plus résilients, plus robustes, qui intègrent davantage de circularité au sein de leurs territoires ?

Et en termes de politiques publiques, il y a des politiques publiques qui sont importantes, comme le ZAN, qui n'est pas nécessairement très populaire — c'est la loi zéro artificialisation nette. L'objectif, c'était, justement, pour arrêter l'artificialisation des territoires, de se dire qu'à terme, chaque hectare qu'on prendrait, eh bien on rendrait un autre hectare à la nature pour que ce soit compensé, et qu'une de ces limites planétaires justement puisse être atténuée. Il y a les questions de la biodiversité, donc il y a les collègues de la DREAL qui veillent à ce que l'impact industriel soit très limité sur la biodiversité.

Et puis, après, il y a d'autres initiatives plus citoyennes, on va dire. Par exemple, au niveau de la DREETS, on a participé cette année à la Convention des entreprises pour le climat, qu'on subventionne d'ailleurs à hauteur de 125 000 euros. L'objectif, c'est de prendre des entreprises et de les amener dans un parcours, pour les amener justement vers ce que vous appelez l'économie régénératrice. C'est ça, leur motto, vraiment de dire : comment rendre irrésistible la bascule vers l'économie régénératrice ? Il y a beaucoup d'entreprises, donc c'est un parcours assez sérieux, dix sessions de deux jours, et il y a des entreprises qui ont fait des choses très inspirantes. Par exemple, Malongo, sur le territoire, Corsica Linea aussi qui s'est engagée vers une trajectoire de décroissance. Je vous encourage à regarder les travaux qu'ils mènent. Et ça, ce sont des choses que la puissance publique subventionne. Il y a également la COP régionale qui a été menée l'an dernier, avec les questions de comment est-ce qu'on consomme mieux, comment on se déplace mieux, comment on produit mieux nos biens et nos ressources énergétiques. Et ça aussi, c'est une manière d'associer le public, et ça continue. Donc, si vous avez aussi envie de pouvoir faire porter votre voix dans ces forums-là, ils existent, et je vous encourage à le faire.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Alors, j'avais des demandes de parole de la salle. Je vais proposer, Monsieur, là-bas, voilà. Alors, c'est monsieur le maire qui vous laisse sa place.

M. Benjamin PERDREAU, GravitHy

Bonsoir à tous. Benjamin PERDREAU, je représente GravitHy, donc un porteur de projet sur le môle central, et je voulais intervenir sur plusieurs sujets. Monsieur le maire évoquait le besoin d'un récit territorial sur cette zone industrielle. Le récit territorial, on l'a aujourd'hui sur cette — tout à l'heure, on parlait de quatrième âge, je crois, de la zone industrielle. On a tous les éléments sur lesquels PIICTO travaille au travers de SYRIUS pour faire de cette zone industrielle une zone, on va dire, de référence sur toute la trajectoire bas carbone sur laquelle on travaille. Donc, le récit territorial, on a des éléments aujourd'hui, à nous après de le construire, en collectif bien entendu.

Et après, c'est sur un autre point. Beaucoup sont intervenus sur le sujet des mobilités, on voit que c'est un sujet qui a déjà été évoqué, où la réunion de la semaine dernière à Miramas a fait, comment dire, pas mal – une réaction assez mitigée là-dessus quand même, sur des enlisements sur différents projets. Et nous, quand on se compare un peu sur d'autres zones, comme par exemple le port de Dunkerque, quand on regarde les dernières usines qui se sont créées sur la zone de Dunkerque, ils envisagent des zones sans parkings. Est-ce qu'aujourd'hui, c'est quelque chose qu'on peut envisager sur la zone de Fos ? Je crois que l'on connaît assez bien la zone pour voir que c'est impossible. Aujourd'hui, on en est trop loin. Donc, quelle est la gouvernance à mettre en place ? Et je rejoins ce que Stéphane a dit : il y a une nécessité d'avoir une gouvernance qui est mise en place rapidement, pour apporter des réponses concrètes et rapides, pour aborder entre autres ces sujets-là. Parce que pour notre projet de GravitHy, nous, c'est impossible à concevoir une usine sans parking, même si on aimerait mettre en place des navettes et participer aussi à l'élaboration de transports en commun et de transports à la demande.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Madame, venez. Si, si, venez, j'insiste. Alors, restez, parce que normalement, madame prend la place d'un monsieur, et vous allez voir qu'on va finir avec que des dames autour du cercle.

Mme Catherine FANARA, MNLE

C'est juste une question que je veux poser qui m'interpelle un petit peu, parce que là, c'est vrai qu'au niveau — excusez-moi, Catherine FANARA pour le MNLE, Mouvement national de lutte pour l'environnement. C'était au niveau de la formation, je trouve que vous ne vous êtes pas étendus là-dessus. Alors, comme vous avez dit, apparemment, il semblerait que vous essayiez de faire en sorte que cette structure industrielle se mette en place le plus vite possible, comme l'a dit le camarade tout à l'heure, il va falloir de nouveaux métiers. Ces nouveaux métiers, comment est-ce que vous allez les créer ? Comment est-ce que vous allez former cette population qui attend à travailler chez elle ? C'est-à-dire donc autour de Berre — enfin, moi, je suis plutôt de Berre, c'est pour ça que je… Berre et Fos. Alors, je sais qu'au niveau du privé, il existe des formations privées qui sont gérées par des entreprises, par des patrons, par le patronat. Mais moi, je me dis qu'il existe quand même aussi dans le public, bon, des lycées techniques, il existe aussi chez nous l'AMU, et apparemment vous avez des liens avec Aix-Marseille Université. Alors, moi, je suis un petit peu curieuse de savoir de quelle façon vous envisagez une formation de tous ces nouveaux métiers, on peut dire, qui vont arriver sur le pourtour de l'étang de Berre ?

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup, Madame. Alors, attendez, je vais proposer peut-être à d'autres personnes de venir encore dans le cercle. Monsieur LUCCHESI, si vous voulez venir aussi. Ne partez pas tous. Monsieur LUCCHESI à la place de monsieur FRANC, voilà, on va faire comme ça.

M. Jean-Laurent LUCCHESI, THT 13/30

Merci. Une question qui vient renforcer la déclaration du maire de Vitrolles, et monsieur, et madame CALLET également. Dans le PPA envisagé, quelle sera la place des autres vocations des territoires ? Et comment ils vont pouvoir — les vocations agricoles, les vocations touristiques, les vocations autour de la protection de la nature, ou d'autres sujets, comment, dans la gouvernance, et non pas dans les consultations, ces vocations qui sont aussi des vocations importantes, seront représentées dans le PPA ? Est-ce qu'on peut imaginer un collège représentant et qui pourrait débattre de ce sujet ?

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Je vous propose peut-être, soit Monsieur KOTTI, ou Monsieur BORGUS, de répondre à la fois à la question de monsieur LUCCHESI, la question de madame, et de reprendre aussi la question de monsieur sur « est-ce qu'il y a mise en place d'une démocratie », vous avez employé le terme de démocratie délibérative, « dans le dispositif ? ». C'est le mot que vous avez employé. Convention citoyenne… délibératif, tout à fait. Ce sont des dispositifs délibératifs. Est-ce que l'un d'entre vous veut répondre ? Vous avez plusieurs questions. Et après, on n'oublie pas la question de madame, s'il vous plaît, ce sera monsieur KOTTI peut-être sur la question de madame, sur la formation.

M. Christophe BORGUS, Sous-préfet d'Istres

Je vais commencer par répondre à la question de monsieur LUCCHESI sur le PPA. Le PPA, comme je l'ai indiqué, il faut bien dissocier la feuille de route, le PPA et la gouvernance. La feuille de route existe, c'est une feuille de route à vocation industrielle, dont il nous faut maintenant décliner dans le PPA le plan d'action qui a été validé par l'ensemble des parties prenantes en février. Dans ce PPA, il nous faudra mettre des actions à la fois industrielles, mais nous sommes en train d'y travailler, il y a des actions relatives à l'environnement, au cadre de vie, à la santé, aux mobilités.

Nous essayons d'avoir un équilibre, de respecter un équilibre par rapport aussi à tout ce qu'on entend dans le débat de zone depuis le début. Voilà. Et ensuite, il faudra que ça se traduise in fine dans la gouvernance, mais il y a bien deux actes. Le PPA n'est pas une instance de gouvernance, mais bien un projet — qui sera aussi avenanté, c'est-à-dire qu'on ne va pas écrire un truc qui va être la bible pendant des années. Chaque année, on va devoir se revoir avec les parties prenantes, dans un process de co-construction comme vous venez de l'indiquer, pour remettre les projets à l'ordre du jour, en enlever certains, en remettre d'autres, mettre certains sur le haut de la pile, d'autres au contraire les déclasser. Ça fera l'objet de ce plan-là.

Je vais laisser la parole à Randy KOTTI, qui est beaucoup plus expert que moi sur les questions de formation et d'emploi — c'est un sujet capital que vous indiquez là, dans la mesure où si nous recevons autant de nouveaux salariés et cadres dans la zone, il faut en effet pouvoir les former. Se reposer déjà sur l'existant, on a un réseau de France Travail qui fait un travail assez formidable, et qui n'hésite pas à aller dans les entreprises. Je ne vais pas la citer, mais la semaine dernière, on a fait une taskforce, on a fait un aller vers une entreprise, avec tous les pouvoirs publics on a été dans l'entreprise, et on s'est dit « quels sont vos besoins ? Quels sont les besoins que vous anticipez ? Et comment on peut aider à les former ? À les cibler et à les former ». Et les former, bien sûr, vous faites référence à des organismes privés, mais il y a aussi un réseau de formation public assez exceptionnel. La semaine prochaine avec monsieur ALVAREZ, on va présenter le plan au CFAI d'Istres, il y a l'UIMM — enfin, il y a beaucoup de personnes qui sont ici présentes et qui ont déjà un réseau consolidé. Ça, je pense que c'est quand même une force. Ça ne veut pas dire qu'il ne faudra pas être innovant sur certaines choses, parce qu'en effet, si 10 000 salariés nous arrivent rapidement, il faudra être innovants, mais on peut déjà se reposer et se baser sur des fondamentaux, comme on dirait au rugby, assez puissants.

Sur les transports…

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Un complément très court, Monsieur KOTTI, sur la formation, avant qu'on repasse à autre chose ? Très bref, s'il vous plaît.

M. Randy KOTTI, DREETS/SGAR

Donc, sur la formation, en complément de ce que monsieur BORGUS vient d'indiquer, en effet, on observe qu'en termes de formations sur l'industrie, on a suffisamment — en fait, si tous les étudiants qui étudient l'industrie allaient dans l'industrie, on n'aurait pas de difficultés de recrutement aujourd'hui, mais on a réellement une problématique d'attractivité. Donc, c'est pour ça qu'il y a plusieurs initiatives qui sont menées, comme la semaine de l'industrie qui aura lieu en novembre, il y a aussi des collectifs comme Industri'Elles qui essaie de rapprocher aussi les femmes de l'industrie pour avoir davantage de parité. En revanche, il y a quand même des dispositifs pour les métiers de demain, les métiers de l'industrie verte, que vous mentionnez. Donc typiquement, dans le cadre de France 2030, on a ce qu'on appelle l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir. Ce sont plus de 60 millions d'euros en région qui ont été engagés. Donc, c'est vraiment thématique. Donc, par exemple, il y a le CMA Sud Avenir Hélico qui va être mis en place pour accompagner la modernisation d'Airbus Helicopters. On en a un autre plus national sur le photovoltaïque. Il y a plusieurs exemples comme ça.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci. Je vous ai demandé d'être bref, c'est parfait. Alors, il y avait des questions encore, Monsieur BORGUS, vous n'avez pas complètement répondu sur les deux propositions – convention citoyenne ou collège citoyen consultatif — dans cette gouvernance. Vous avez parlé des différentes options, vous avez parlé du PPA comme étant le projet qui accompagne — quid de la participation des citoyens dans la gouvernance ?

M. Christophe BORGUS, Sous-préfet d'Istres

Il faut qu'on trouve une formule pour qu'elle puisse se perpétuer, à l'image de ce qui a été fait dans le débat de zone. Donc, bien évidemment, la gouvernance, et ça rejoint notre débat de tout à l'heure sur coconstruire et codécider, à un moment donné, il faut décider entre pouvoirs publics, mais il faut qu'on puisse continuer à se nourrir des interventions et des contributions des industriels, des associations, des citoyens, tout au long — peut-être pas projet par projet comme ça se faisait avant, mais essayer de construire un système où on garde une vision globale. C'est ça, notre défi, je pense. Parce que sinon, on repart dans un round de concertations une par une, et on perdra l'effet dézoomage.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y avait encore — Monsieur BUSIN, vous vouliez prendre la parole, vous avez une place. Monsieur NOÉ aussi. Est-ce qu'il y a des personnes qui n'ont pas encore parlé ce soir et qui veulent prendre la parole ? Non ? Vous avez soif peut-être aussi. Monsieur BUSIN ?

M. Frédéric BUSIN, Délégué régional du Groupe EDF

Alors, ce n'était pas une question, c'était un complément de réponse à apporter à madame, et puis, compte tenu de la hauteur de vue des propos précédents et des questions précédentes, je suis même un peu gêné de vous apporter cette réponse, mais je pense que je vous la dois. Il s'agit de RTE. Alors, effectivement, vous avez bien évoqué le fait que RTE est une entreprise publique, propriété à 50 % plus une voix d'EDF, mais aussi la Caisse des dépôts et consignations pour 30 %, et CNP Assurances pour 20 %. Pour autant, le modèle économique de RTE est important à connaître, puisque c'est une société anonyme, qui exerce un monopole, un monopole public, celui de la gestion des réseaux de transport d'électricité, c'est-à-dire les autoroutes et les nationales d'électricité sur l'ensemble du territoire national, plus exactement sur la métropole continentale, si on excepte la Corse et les DOM donc. Et RTE a donc besoin d'argent pour investir et pour fonctionner au quotidien. S'agissant d'un monopole public, on pourrait imaginer comme ça un peu rapidement que l'État finalement finance RTE tous les ans pour lui permettre de fonctionner. En fait, ce n'est pas une administration, c'est une société anonyme, et pour fonctionner, RTE en fait aujourd'hui est soumise à beaucoup d'investissements, de plus en plus, et dans le futur encore plus qu'aujourd'hui. Récemment, RTE a fait appel, a émis des emprunts obligataires pour soutenir son programme d'investissements, mais ce n'est pas là, la source principale de son financement. Le financement de RTE au quotidien, c'est nous. C'est notre facture d'électricité. Puisque 30 % de ce que nous payons comme électricité tous les jours, quel que soit son fournisseur, est fléché pour permettre au gestionnaire de réseau, qu'il s'appelle RTE pour le transport ou Enedis pour la distribution, de pouvoir fonctionner et investir sur ces réseaux, qui sont encore une fois des réseaux nationaux et un bien public.

Donc, tout ça pour dire que plus la part que nous payons à RTE augmente, plus RTE est capable d'investir, et moins nous payons à RTE dans nos factures d'électricité, moins RTE est capable d'investir. Évidemment, tout ça s'équilibre, et c'est aussi pour ça qu'il est important de comprendre que le bien public, il nous appartient, et il est important de penser à ce bien public avec toute la sobriété nécessaire.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Monsieur NOÉ, vous avez demandé la parole, il reste une chaise, venez ici, et puis on va s'avancer vers la fin de la réunion. Allez-y. J'aurai quand même une dernière question à poser ensuite. Allez-y, Monsieur NOÉ.

M. Jean-Michel NOÉ, Président de Géométhane

Merci. Je voudrais tout d'abord saluer le dynamisme qui ressort de tous ces débats-là. C'est très riche, très ouvert, très varié, les actions dans le domaine de la gouvernance sont excellentes, bravo, on a beaucoup d'efforts en matière de financements. Ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a un sujet qui était

au centre des débats tout à fait au lancement du débat, c'était l'hydrogène. Et pour moi, c'est un sujet important, parce que c'est une rupture. On n'est pas dans une continuité, on est dans une rupture, et c'est quelque chose qui peut changer le futur. Et je trouve qu'on ne l'a pas assez creusé et approfondi. Il y avait dans le débat initial trois projets hydrogène sur les six ou sept du cœur du débat. Bon, je pense que ça mérite une place plus importante. On ne va pas en débattre aujourd'hui, mais je crois qu'il y a quelque chose qui est fondamental, c'est d'avoir une vision. L'Europe de l'hydrogène est en train de se bâtir. Que veut-on faire au niveau de la région sud dans le futur ? Quelle est la cible ? Est-ce qu'on veut voir passer des molécules d'hydrogène depuis la péninsule ibérique vers l'Allemagne et puis les compter au passage ? Avoir au contraire un rôle très actif ? De l'industrie décarbonée qui s'appuie sur la filière hydrogène dans la région sud, en s'appuyant aussi sur ses atouts — je pense au stockage en particulier — pour que la région sud devienne une place de marché qui intervienne sur la filière hydrogène de façon majeure au niveau de l'Europe du Sud ? Comme Zeebrugge dans le gaz naturel, par exemple. Qu'est-ce qu'on veut ? Quelle est la cible ?

Et une fois qu'on a défini cette cible, c'est là qu'il faudra aller regarder le calendrier de déploiement. Si on arrive cinq ans trop tard, les places seront prises. Est-ce qu'on fait passer les infrastructures en premier ? Qu'est-ce qu'on privilégie ? Comment fait-on pour qu'on soit, à l'arrivée, la zone qui sera à la tête de tout cela ? Et je crois que ça, ça mérite un approfondissement, et on en reparlera, mais c'est un sujet majeur pour moi.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Plus de parole ? Peut-être, est-ce qu'il y a des réactions simplement sur la proposition tout à l'heure de monsieur le maire, qui parlait — vous parliez de la question du rôle… parce qu'on a beaucoup parlé de pas mal d'autres sujets, mais on n'a pas forcément creusé beaucoup plus sur le rôle des industriels dans le territoire, vers le territoire. Est-ce que — je me permets de redonner simplement la parole aux industriels. Toujours pareil, vous n'avez pas de chéquier à sortir, ce n'est pas ça. Attendez, vous avez déjà parlé, je propose peut-être plutôt aux industriels, s'il y en a qui… non, personne ? Bon, très bien, ce n'est pas grave. Donc, Monsieur le Maire, vous avez sûrement été entendu, mais on verra plus tard.

Dernier point, et je vais vous donner la parole après, je reviens, Monsieur NOÉ, vous avez un peu quelque part déjà anticipé la réunion de synthèse, donc qui aura lieu le 8 juillet, sur ce que chacun a pu entendre dans le débat et ce qu'il reste à travailler sans doute dans les semaines à venir.

Monsieur, si vous voulez bien du coup venir prendre la parole. Voilà, prenez un micro, et faites un peu court, on va devoir conclure.

M. Ö PASTRE, Citoyen

Donc, les industriels, s'ils pouvaient prendre une part, le 1 %, voire plus, de ce qui peut être des communs de résilience, que ce soit sur l'eau, tout ce qui permet de guérir les 9 limites planétaires. Et juste une précision, quand on apporte des solutions ou des soi-disant solutions au carbone, très souvent, on fait des croche-pattes aux autres limites planétaires — il serait temps d'arrêter de penser en silos.

M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Je vais donner la parole à Audrey RICHARD — merci beaucoup, Messieurs-Dames, vous pouvez reprendre place. Un petit mot de conclusion, si vous voulez bien, avant d'aller boire un verre ensemble.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Un petit mot de conclusion. Donc, déjà, pour nous, par rapport aux objectifs de la réunion de ce soir, des informations complémentaires ont bien été versées, en particulier sur les financements, suite aux questions du public. On a bien noté aussi que d'autres étaient à venir. Voilà, ce sont des engagements à apporter d'autres informations, qui seront bien sûr versées au débat. Des discussions également sur des questions qui ont été soulevées sur la gouvernance, mais aussi sur l'implication du public, avec des questions et des propositions, par exemple de convention citoyenne. Et bien entendu, n'hésitez pas, on poursuivra sur ce sujet, on poursuivra en particulier, comme l'a dit Étienne, lors de la réunion de synthèse, sur les suites du débat, puisque ça fait partie dans le compte-rendu qu'on fera, nous, la Commission particulière du débat public, les recommandations pour la suite et en particulier en termes de concertation, font partie des points importants qui sont soulevés à l'issue du débat, outre les demandes de précisions.

Des retours aussi — il y a eu une question de la salle, vous savez, alors, la salle peut poser des questions qui sont relayées par l'équipe et qui sont versées au système de questions-réponses, pour savoir qui était là ce soir. On a parlé de gouvernance, on a parlé d'implication du public, mais au final, ce soir, est-ce qu'il y avait une variété de publics ? Ou est-ce qu'on est dans le cas finalement assez classique où dans les réunions publiques, on a beaucoup de parties prenantes, plus d'hommes que de femmes — c'était bien le cas, j'ai compté ce soir, surtout plus d'hommes qui prennent la parole par rapport aux femmes, et ça, c'était encore plus, et on l'a vu autour du cercle — en termes de types de personnes, en termes d'âges ? Là, on est bien dans un format de réunion publique classique, mais j'ai envie quand même de demander — on ne va pas faire le sondage comme on le fait au début, mais est-ce qu'il reste dans la salle, beaucoup sont parties, mais peut-être des personnes qui seraient venues simplement, simplement, mais avec la grandeur de citoyens, citoyennes, voilà, sans être là au titre d'une association ou d'une collectivité, ou de l'État, ou d'un parti ? Alors, est-ce qu'on a — on a quelques personnes, mais merci. Donc, n'hésitez pas à prendre la parole, pas forcément ce soir, mais à l'issue du débat, il y a d'autres modalités, et c'est ça qui est important dans le débat. Dans les réunions publiques, évidemment, on est plutôt avec des parties prenantes, mais on vous donne rendez-vous — donc, on a des visites, deux visites à venir, un webinaire, on est sur la fin du débat, webinaire sur les questions de compensations, il y a l'espace en ligne, ou il y a de petits cartons jaunes à la sortie. Donc, n'hésitez pas, les personnes qui n'auraient pas pris la parole ce soir, à poser une question, verser une contribution. À nouveau, je l'ai dit au début, toute personne, toute parole est bienvenue, et on est là, nous, pour en rendre compte.

Je n'irai pas plus loin, parce que je pense que tout le monde a envie de boire. Donc, on vous donne rendez-vous le 2 juillet pour le webinaire ERC, sur la séquence éviter-réduire-compenser, qui avait été reporté, mais à nouveau avec de nombreuses questions du public sur ces sujets, et en particulier, par rapport à l'ensemble des projets, sur la compensation. Et bien sûr, le 8 juillet avec en focus deux questions qui seront au cœur de cette réunion du 8 juillet, la question de la vocation, ce qui a été discuté ce soir en termes de récit du territoire, et de considération de différentes vocations, d'une pluralité de vocations. Donc, là, toute contribution est bienvenue sur ce sujet. Et les suites du débat, qui sont aussi au cœur de ce dernier temps d'échanges.

Un grand merci à toutes les personnes qui étaient là ce soir — intervenants, intervenantes, participants, participantes, et je vous invite à poursuivre les échanges dans un espace un peu plus informel autour de la collation. Merci.

Applaudissements